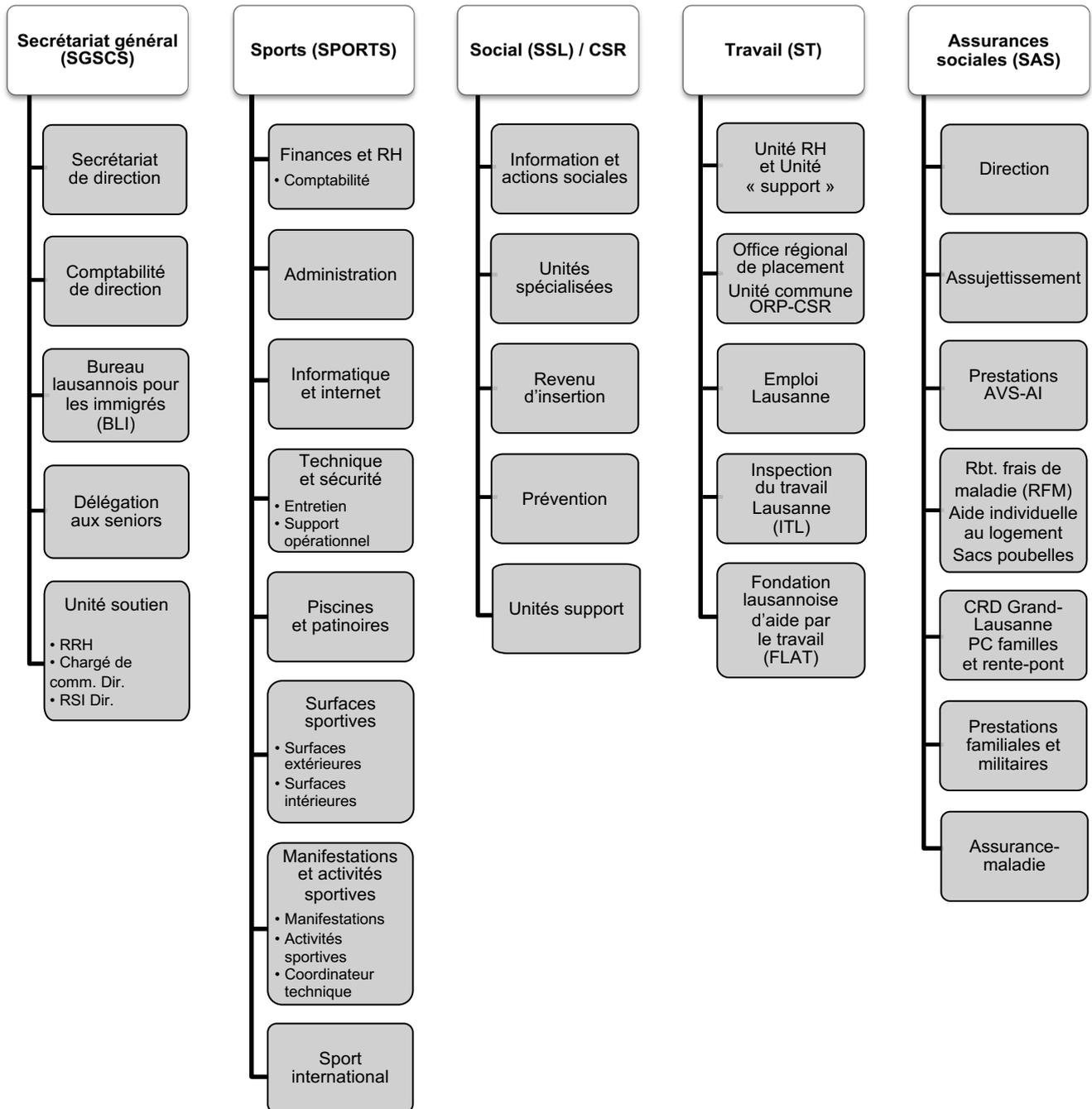


Direction des sports et de la cohésion sociale

Directeur



Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS)

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGSCS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat général

- assurer la coordination de la direction ainsi que le suivi des décisions
- préparer et suivre les affaires du Conseil communal et de la Municipalité au sein de la direction
- assurer un appui au directeur spontanément et à sa demande
- assurer le secrétariat du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération
- assurer un service de secrétariat au directeur
- assurer le suivi administratif du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Unité soutien

- assurer un appui au directeur en matière RH
- assurer un appui au directeur en matière informatique
- assurer un appui au directeur en matière de communication

Comptabilité

- produire une comptabilité de direction conforme au recueil d'organisation comptable et financière (ROCF) et assurer le suivi des pièces comptables transmises par les services
- coordonner l'élaboration du budget et des comptes des services de la direction
- assurer la gestion comptable du personnel de la direction

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

- être le pôle de compétence communal en matière d'intégration et de prévention du racisme tant pour le public que pour les interlocuteurs institutionnels, sur les plans communal, cantonal et fédéral
- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers
- conseiller le public sur les questions liées à la migration, dans le but de servir de relais dans le réseau socioadministratif lausannois et vaudois
- soutenir les associations en matière de gestion de projets, par la mise sur pied de formations spécifiques et par le biais de soutiens financiers
- assurer une permanence de conseil et d'information en matière de racisme pour les incidents ayant eu lieu sur le territoire communal
- assurer la primo-information aux personnes migrantes arrivant sur le territoire communal

Délégation aux seniors

- assurer la mise en œuvre et le développement du plan d'action municipal de la politique sociale communale de la vieillesse, conformément à la démarche Villes amies des aîné·e·s
- garantir le lien entre les différents partenaires internes et externes (associations, institutions, etc.) actifs envers la population des seniors
- assurer la promotion et la communication relatives aux projets

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Comptabilité SCS	4.80	4.80	4.80	4.80
Direction SCS	5.00	4.50	5.70	5.70
Intégration	6.60	4.85	6.60	6.60
Total service	16.40	14.15	17.10	17.10

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Total service	+0.70

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Comptabilité SCS	5	4.80	5	4.80
Direction SCS	5	4.50	7	5.70
Intégration	7	4.85	9	6.60
Total service	17	14.15	21	17.10

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Direction SCS	0	0
Total service	0	0

Le secrétariat général collabore avec l'unité Développement et apprentissage du SPEL. Ainsi, il accueille chaque année scolaire un·e apprenti·e au sein de la comptabilité de Direction.

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de transfert(s)	2	4
	sortant(s)	entrant(s)
Total service	0	2
	2	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	2

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le 1^{er} octobre, une nouvelle secrétaire-assistante a pris ses fonctions au sein du secrétariat. Elle remplace le départ de la titulaire qui a démissionné pour le 31 juillet 2019. Afin d'assurer la bonne marche du secrétariat durant la vacance du poste, un auxiliaire a été engagé. Il a œuvré sous la supervision de l'assistante du directeur SCS. Dès son arrivée, la nouvelle secrétaire-assistante a pris en charge les tâches de soutien au secrétaire général, de suivi du courrier et des dossiers, ainsi qu'en collaboration avec le responsable RH de la direction (RRHD), la gestion administrative du personnel.

A la même date du 1^{er} octobre, le Secrétariat général a accueilli un nouveau RRHD. Le nouveau titulaire travaillait auparavant comme répondant en ressources humaines (RH) au sein du Service du travail. Il se charge également de ce domaine spécifique pour le Secrétariat général et le Service des assurances sociales.

Le responsable communication, outre ses tâches de soutien au directeur, a assuré la coordination de la migration, dans le nouveau site internet des pages des services de la direction.

Le responsable des systèmes d'information de direction a débuté l'identification et la priorisation des projets informatiques au sein des services de la direction. Il a piloté le développement d'une application, nommée Repère, améliorant l'accueil et la prise en charge des usager·ère·s de l'Office régional de placement et du Centre social régional, ainsi que l'organisation du travail des collaborateur·trice·s. Ce projet est cité à titre d'exemple de bonnes pratiques au sein de l'administration par le Service d'organisation et d'informatique.

Le secrétaire général a participé à huit séances du groupe de travail (GT) des affaires municipales réunissant, en principe, une fois par mois, les secrétaires généraux·ales, le secrétaire municipal, la cheffe du Service du personnel, le chef du Service d'organisation et d'informatique et le chef du Service des finances. Ce GT a pour but de coordonner le travail au sein de l'administration communale en ce qui concerne les affaires transverses.

Le secrétaire général a poursuivi la préparation et l'organisation, en tant que chef du site lausannois, des Jeux Olympiques de la jeunesse 2020 (JOJ), mais aussi comme membre du comité de l'association Lausanne Inspiration 2020. Cette dernière a pour objectif d'organiser une manifestation populaire, interculturelle et gratuite, pour animer la ville durant les JOJ, au moyen d'activités mettant en valeur le sport, la culture et la jeunesse. Cette manifestation a été nommée, en accord avec le CIO et le comité d'organisation, Lausanne en Jeux!

L'Unité comptabilité a accueilli un nouveau collaborateur auxiliaire à 100%, à la suite de l'absence pour maladie de longue durée d'une collaboratrice.

DÉLÉGATION AUX SÉNIORS

A la suite de l'adoption du préavis N°2018/33 (« *Politique sociale communale de la vieillesse* »), le Secrétariat général a lancé le processus de recrutement pour le nouveau poste de délégué aux seniors, à 0.5 ept. C'est au mois de juillet que le choix s'est porté sur la personne du responsable communication SCS qui travaille déjà pour la direction à hauteur de 0.5 ept. En prenant en charge cette fonction de délégué, il a abandonné son autre 0.5 ept de responsable communication de la Direction des finances et de la mobilité (FIM).

Parmi les premières actions menées, on comptera de nombreuses rencontres avec les associations de la place et actives auprès des seniors, la participation aux séances du bureau du Réseau suisse des Villes amies des aîné·e·s et du groupe seniors de Lausanne Région. La Commission municipale consultative des seniors a également été mise sur pied et son règlement a été rédigé. Une première séance a eu lieu le 21 novembre sous la présidence du conseiller municipal SCS. Des représentant·e·s des groupes politiques du Conseil communal, d'associations (Pro Senectute Vaud, Connaissance 3, Le Mouvement des Aînés Vaud, l'AVIVO Lausanne et le Service d'entraide bénévole Lausanne) et d'institutions (Fondation Leenaards, Etat de Vaud – DSAS et EESP) y étaient présents.

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

Le nouveau délégué à l'intégration et responsable du BLI a pris ses fonctions le 1^{er} janvier. Il a été nommé membre du Comité de la Conférence suisse des délégués à l'intégration, président de la coordination lausannoise contre la radicalisation, et représentant de la Municipalité au sein de la plateforme cantonale vaudoise contre la radicalisation politique violente et du groupe opérationnel d'icelle.

Sur le plan des ressources humaines, le BLI a ouvert une place qui permet à une jeune migrante issue d'une famille réfugiée afghane d'avoir une approche en douceur du monde professionnel. Cette mesure, appelée Prolongation d'apprentissage pour l'intégration, se déroule durant une année sans note. La personne peut ensuite intégrer un apprentissage avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC).

Nouvelles publications

En 2019, en plus des brochures traditionnelles Vivre à Lausanne et Apprendre à Lausanne, le BLI a publié trois nouveaux ouvrages en lien avec l'intégration des migrant·e·s.

Les conclusions de l'étude Déchiffrer la diversité démographique lausannoise ont suscité l'intérêt médiatique (première page du journal Le Temps). L'édition de la brochure Comment communiquer avec les médias? Un guide pour les associations avait pour objectif de fournir des conseils pratiques aux associations lausannoises. Enfin, en septembre, le BLI a publié une recherche intitulée Sentiments d'appartenance et d'exclusion dans les quartiers lausannois de la Borde, Bellevaux et Prélaz qui avait pour but de saisir les perceptions de discrimination réciproques entre personnes d'origines ou de profils différents. Les résultats de cette étude ont été par la suite partagés et discutés avec les habitant·e·s et les associations concernées, afin de réfléchir en commun à des solutions visant à répondre aux problématiques soulevées.

Trait d'union

Les résultats de l'étude L'engagement associatif migrant lausannois, entre permanence et innovation, mandatée par le BLI, ont fait ressortir les besoins des milieux associatifs lausannois, notamment celui d'une plateforme permettant de partager leurs compétences, et de valoriser leur travail et leur expérience. En partant de ce constat, le BLI a réuni les associations, en vue de créer le cadre pour co-construire, cette plateforme. Un projet permettant le partage d'expériences

associatives migrantes, de symboliser la présence et les apports du mouvement associatif et de mettre en place un espace de délibération, permettant aux associations migrantes de remonter les préoccupations au niveau politique lausannois, prendra forme en 2020. Il a déjà reçu une réponse positive de financement de la Commission fédérale des migrations.

Sport et diversité

« Que serait le sport sans couleurs ? » a été le thème du colloque organisé dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme 2019, dont la participation a été marquée par un public très varié. Le but de cette manifestation consistait notamment à relever, par des expert·e·s, et illustrer, par des témoignages de sportives et sportifs d'élite suisses issu·e·s de la diversité, que le sport s'avère un champ problématique sur le plan de l'intolérance raciale et de la discrimination, mais aussi un levier efficace favorisant le vivre ensemble et le respect. Dans cet esprit, le BLI a lancé un appel à projet auprès des associations migrantes pour enrichir, avec un volet diversité, le programme d'animation Lausanne en Jeux ! dans le cadre des JOJ.

Cycle de conférences

Pôle de compétences de la Ville de Lausanne en matière d'intégration et de prévention contre le racisme, le BLI a lancé un cycle de conférences bisannuelles sur des thématiques d'actualité en lien avec la migration, l'intégration et le vivre ensemble. L'objectif de ces rendez-vous est d'outiller les professionnel·le·s de la migration avec des clés de lecture des phénomènes qu'ils peuvent rencontrer dans leur quotidien. La première conférence, qui a eu lieu le 18 septembre, a porté sur le thème du nationalisme et de ses dérives, avec comme intervenant le Professeur Pierre de Senarclens.

SERVICE DES SPORTS (SPORTS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Administration

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport
- direction et administration du service
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois
- administration du personnel du service
- comptabilité du service

Informatique et Internet

- support informatique en faveur du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des pages intranet et internet du service
- élaboration, direction et suivi de projets informatiques et de projets graphiques en faveur du service
- promotion de projets spéciaux

Manifestations et activités sportives

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale
- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale

Piscines et patinoires

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartier
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise

Sport international

- valorisation de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives, ou liées au sport, établies à Lausanne
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et Canton de Vaud)

Surfaces sportives

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures à la ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.)
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et quartiers), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand

Unité technique

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne
- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet « sports » du projet Métamorphose
- montage/démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles
- ouvrier·ère·s spécialisé·e·s

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (SPORTS)	9.05	8.15	9.55	8.85
Manif. et activités sportives	8.00	8.00	8.00	8.00
Piscines et patinoires	28.46	27.31	28.46	27.26
Sport international	1.70	1.70	1.70	1.70
Surfaces sportives	25.65	23.80	25.15	25.30
Unité technique	17.00	17.00	16.00	16.00
Total service	89.86	85.96	88.86	87.11

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Unité administrative	
Total service	-1.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Administration (SPORTS)	9	8.15	10	8.85
Manif. et activités sportives	9	8.00	9	8.00
Piscines et patinoires	32	27.31	32	27.26
Sport international	2	1.70	2	1.70
Surfaces sportives	24	23.80	26	25.30
Unité technique	17	17.00	16	16.00
Total service	93	85.96	95	87.11

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Administration (SPORTS)	0	0
Total service	0	0

Le service des sports collabore avec l'unité Développement et apprentissage du SPEL . Ainsi, il accueille chaque année scolaire deux apprenti·e·s au sein de ses unités (commerce et informatique). De plus, il engage chaque année un stagiaire médiamaticien·ne dans le cadre de sa troisième année de formation au Centre professionnel du Nord vaudois.

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	2	5
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	1	0
Total service	3	5

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	2

ADMINISTRATION

Le 24 septembre a été inaugurée la Vaudoise aréna, l'ensemble de glace du Centre sportif de Malley (CSM), remplaçant le Centre intercommunal de glace de Malley. Elément central des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020, la patinoire principale de 9'600 places (complétée par une seconde patinoire intérieure et une surface extérieure) sera aussi et surtout l'écrin du Lausanne Hockey Club. La Vaudoise aréna et ses patinoires sont l'un des éléments de ce fantastique et unique projet qu'est le CSM. Lorsqu'il sera achevé en 2021, il comprendra, outre les patinoires déjà mentionnées, une piscine couverte olympique (avec bassin de 50 m, bassin de 25 m et une fosse de plongeon avec plongeoir de 10 m) et les infrastructures nécessaires à l'accueil du tennis de table et de l'escrime.

En juin, le Comité International Olympique (CIO) inaugurerait son nouveau siège, la Maison Olympique. Elle abrite sous un même toit l'ensemble des services et des institutions du CIO qui, précédemment, avaient leurs bureaux répartis aux quatre coins de Lausanne. La Maison Olympique a été inaugurée en présence du président de la Confédération, du président du CIO et des autorités vaudoises et lausannoises. La traditionnelle Course Lausanne Capitale olympique aura permis à ses symboliques 2'020 participant·e·s, de parcourir ses nouveaux jardins et d'arriver au Musée Olympique.

Au niveau sportif, 2019 a accueilli les championnats du monde de triathlon, les ITU World Triathlon Grand Final du 29 août au 1^{er} septembre. La tenue de cet événement a été un véritable défi organisationnel pour le tout nouveau Comité d'organisation, qui l'a brillamment relevé. Dans des conditions météorologiques exceptionnelles, près de 5'800 athlètes du monde entier ont investi le sud de Lausanne, pour les entraînements. Un public nombreux et chaleureux, en particulier le week-end, a animé cet événement exceptionnel.

Un autre moment sportif particulier est l'entrée de Lausanne dans le club des tournois internationaux de la fédération des joueuses de tennis professionnelles (plus connue sous son acronyme anglais, la WTA – Women's Tennis Association).

Enfin, en décembre, après des mois de préparation au sein du Service des sports et de celui de la culture, la population a pu découvrir le programme d'animation de Lausanne durant les JOJ, Lausanne en Jeux ! Chaque jour, des centaines d'activités, d'événements et d'ateliers publics, ouverts à toutes et à tous et gratuits, seront organisés pour faire vibrer Lausanne au rythme des JOJ 2020.

Conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué par le préavis N° 2010/22 (« Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre »), il convient de signaler que les sommes dépensées en 2019 s'élèvent à CHF 96'300.- (contre CHF 142'500.-, en 2018). Elles ont permis d'acquérir du matériel promotionnel, d'attribuer des mandats de communication et de prendre en charge les frais engendrés par la présence d'une délégation au congrès SportAccord 2019, qui se tenait cette année en Australie. Elles ont également permis l'envoi d'une délégation lausannoise au sommet de l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO) à Tokyo, ainsi que le financement du sixième volet d'une étude portant sur l'impact économique de la présence des fédérations et des organisations sportives internationales, dont le siège est à Lausanne et dans le canton de Vaud. Il convient également de rappeler que les dépenses, liées au projet Volontaires sportifs lausannois et à divers séminaires destinés aux collaborateur·trice·s et membres des fédérations et des organisations sportives internationales établies dans notre ville, sont également prises en charges par ce crédit-cadre.

INFORMATIQUE ET INTERNET

L'année 2019 a été marquée par un niveau élevé des prestations de l'unité dans la plupart des manifestations sportives se déroulant sur territoire lausannois, en raison d'une plus grande présence de chaînes de télévision et/ou de besoins multimédias conséquents, comme dans le cas de l'ITU World Triathlon Grand Final. Cette année, le parc informatique du service comprend, pour 120 utilisateur·trice·s : 108 postes de travail, 45 imprimantes (dont 18 MFP), 120 raccordements téléphoniques, ainsi que six écrans digital signage qui servent à l'information du public au Centre sportif de la Tuilière et à la piscine de Mon-Repos. A cela s'ajoutent 29 caméras de surveillance, permettant d'éviter les incivilités au Centre sportif de Chavannes, à celui de la Tuilière, à la piscine de Mon-Repos et au Stade olympique de la Pontaise. Ces dernières participent également à la prévention des débordements de supporter·trice·s, lors des matches de football. Une webcam est par ailleurs installée au Chalet-à-Gobet.

Dans le domaine de l'internet, l'unité gère douze sites, pour la plupart liés aux manifestations sportives. Sont compris, dans cette part de son activité, la gestion de contenus, le suivi de projets informatiques, le développement technique et graphique et, pour la majorité des cas, la coordination de l'hébergement.

L'unité est également active dans la production et la réalisation de vidéos promotionnelles ou de présentation (par exemple, lors de la cérémonie annuelle de remise des Mérites sportifs lausannois).

Elle participe activement à la bonne marche de nombreuses manifestations organisées par le service, en fournissant du matériel téléphonique et informatique, et soutient d'autres unités du service dans le choix, l'évaluation et l'accompagnement de projets informatiques. L'unité crée et fournit divers éléments graphiques (dépliants, affiches, visuels, déclinaisons graphiques, voire signalétiques), pour les projets, les installations ou les manifestations du Service des sports.

Cette unité poursuit par ailleurs son implication dans la formation d'apprenti·e·s avec deux médiamaticiens, l'un effectuant des stages dans différents services au cours de son cursus, alors que l'autre accomplit l'intégralité de sa formation auprès du Service des sports.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre la planification de futurs grands événements ayant Lausanne pour cadre, l'Unité manifestations et activités sportives a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- les 20KM de Lausanne : cette 38^e édition a été marquée par le lancement d'une nouvelle animation, sous la forme d'un parcours de 4 km, avec un stand de ravitaillement tous les kilomètres présentant des produits du terroir ou des plats préparés par des restaurateur·trice·s de la place. Cette initiative, réalisée en collaboration avec Gastro Lausanne et Lausanne à Table, remplace les 20 kils à table. Pour le comité des 20KM de Lausanne, cette stratégie doit favoriser la venue et doit permettre d'attirer vers des événements sportifs un public dont la pratique sportive n'est pas l'objectif premier. Au niveau de la participation, grâce à une météo favorable, les 20KM de Lausanne ont pu compter pour la quatrième année consécutive avec plus de 24'000 inscriptions. Si, une nouvelle fois, une importante baisse du nombre de participant·e·s sur la distance des 10KM (-10% par rapport à 2018) a été enregistrée, le record du nombre d'enfants de moins de 16 ans a été battu avec plus de 9'000 participant·e·s. Il en a été de même avec les courses parents – enfants, avec plus de 6'300 participant·e·s ;
- la Journée lausannoise du Vélo : organisée début mai, cette 38^e édition n'a, en raison de conditions météorologiques épouvantables, réuni que 1'000 participant·e·s, soit la moitié moins que l'édition précédente ;
- le Panathlon Family Games : en partenariat avec Lausanne Région et le Panathlon Club Lausanne, cette manifestation permet, en famille, la découverte de plus d'une trentaine de sports. L'édition 2019, tenue pour la quatrième année consécutive sur l'Esplanade des Cantons à Vidy, a connu une forte affluence avec plus de 3'700 personnes présentes (80% de Lausanne ou de l'une des 27 Communes membres de Lausanne Région) ;
- la Course Lausanne, Capitale olympique : placée sous le signe de la célébration des futurs Jeux Olympiques de la jeunesse d'hiver et de l'inauguration de la Maison Olympique, le tout nouveau siège du CIO à Lausanne, l'édition 2019 a permis à ses participant·e·s, dont le nombre était symboliquement de 2'020, de parcourir les différents aménagements extérieurs du nouveau bâtiment (place de jeux, jardins avec 150 arbres et 40 arbustes, fontaine de granit), en partant depuis l'arche de granit blanc de l'ancien siège et en arrivant au Musée Olympique ;
- Longines Masters Lausanne : du 20 au 23 juin, la place Bellerive et ses abords ont accueilli une étape des Longines Masters Series, qui réunit le meilleur du saut d'obstacles, avec 100 cavalier·ère·s de 21 nations, dont Steve Guerdat, l'actuel champion du monde de la discipline. Plus de 18'000 spectateur·trice·s ont été conquis par les prestations des cavaliers. Parmi les concurrent·e·s, relevons la présence de la lausannoise Mathilde Cruchet, 20 ans, qui participait pour la première fois à une épreuve des Masters. Cet événement a généré 1'327 heures de retransmissions télévisées, reprises par 71 pays et a été suivi par plus de 200'000 personnes sur les réseaux sociaux ;
- le Ladies Open Lausanne : première édition de ce tournoi de catégorie WTA International qui remplace celui organisé précédemment à Gstaad. Seul tournoi WTA (principale association sportive organisant les compétitions tennistiques professionnelles féminines) organisé en Suisse, le Ladies Open Lausanne a réuni sur le site du Stade Lausanne Tennis Club plus d'une huitantaine de participantes (individuelle et/ou en double). L'ambiance et le public étaient au rendez-vous ;
- le Tournoi de volleyball interservices : l'édition 2019 a permis à 39 équipes issues de 25 services de l'administration communale, soit près de 220 personnes, de partager un moment de sport (équipes de 3X3 ou de 4X4), de fair-play et de convivialité sur les terrains aménagés à Bellerive-Plage ;
- le Triathlon de Lausanne : les championnats du monde, l'ITU World Triathlon Grand Final, ont accueilli du 29 août au 1^{er} septembre près de 5'800 athlètes du monde entier. Pour de nombreux participant·e·s ces championnats du monde étaient l'occasion de réussir les minimas nécessaires à une sélection pour les épreuves de triathlon des Jeux Olympiques d'été de 2020 qui se dérouleront à Tokyo. Les athlètes (souvent accompagnés de leur famille) et les officiel·le·s de l'ITU (la Fédération internationale de triathlon) ont été enchantés des conditions de course et de l'accueil qui leur a été fait. Un public nombreux et chaleureux, en particulier le weekend, a animé cet événement exceptionnel ;
- la Christmas Run : pour cette deuxième édition organisée à la Cité, toujours avec la collaboration et le soutien des restaurateur·trice·s et riverain·e·s du lieu, la Christmas Run a été rebaptisée 2020 Run et placée sous le signe des futurs JOJ. Malgré des conditions météorologiques capricieuses, 3'045 personnes ont pris le départ de l'une ou l'autre des courses ;
- les Mérites sportifs lausannois : le 25 novembre a eu lieu au Casino de Montbenon la soirée des Mérites sportifs lausannois. En tout, 152 médailles Sportif lausannois méritants ont été remises, 44 à titre individuel et 108 aux athlètes de 26 équipes récompensées pour leur performance collective. Neuf athlètes ont été honoré·e·s dans les deux catégories. Rappelons que les critères d'attribution de cette distinction exigent soit un titre national, soit un podium lors d'un championnat d'Europe, soit encore être dans les huit meilleurs d'un championnat du monde ou être sélectionné pour les Jeux Olympiques. La salle était comble et les participant·e·s ont été ravi·e·s et fier·ère·s de recevoir une médaille ;

Cette soirée aura aussi été marquée par l'attribution du Prix du Mérite Sportif Lausannois, la plus haute distinction sportive lausannoise, à Mme Diane Wild (escrime et billard) et à M. Randoald Dessarzin (basketball). Destinée à honorer une personne qui s'est illustrée par ses qualités sportives et morales, et qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise, cette récompense n'a été remise qu'à vingt-deux reprises depuis sa création en 1989.

Le FC Stade Lausanne Ouchy (football) a reçu le prix spécial Lausanne Ville de sport pour ses promotions successives de la 2^e ligue à la Challenge League du championnat national de football.

M. Marwan Maslard (boxe) a reçu le prix Fair-Play – Jean Passet du Panathlon Club de Lausanne, pour son comportement sportif exemplaire. Ce prix récompense un geste ou un acte de fair-play accompli par un·e sportif·ve ;

- le Défi Sportif Lausannois : ce programme, initié par le Service des sports en 2004, vise à inciter, de manière ludique, la pratique sportive au sein de la population. Chacun·e peut s'inscrire dans une des six catégories de défis proposés, en fonction de l'âge (dès cinq ans) et de du niveau. En 2019, sept disciplines sportives (course à pied, cyclisme, marche, natation, course d'orientation, ski de fond et triathlon) ont été proposées, via des événements populaires. Pour sa 16^e édition, 488 personnes se sont lancées dans l'aventure ;

- les Volontaires Sportifs Lausannois (VSL): durant cette année, pas moins de 22 événements sportifs ont pu bénéficier de ce programme, dont le but est de fournir aux organisateur·trice·s de manifestations un réseau de bénévoles. De leur côté, les organisateur·trice·s s'engagent à respecter et à valoriser le travail des bénévoles qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. En 2019, les VSL comptaient 975 bénévoles ;
- Sports Passion offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2018-2019, 44 activités sportives ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 1'959 heures d'enseignement, dispensées par 122 moniteur·trice·s (129 en 2017-2018). 3'863 élèves (3'970 en 2017-2018) ont pu en bénéficier ;
- Sport Bien-Etre a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Durant la saison 2018-2019, 181 personnes (181 pour 2017-2018) ont pu découvrir une des huit activités proposées (aquagym, badminton, fitness, grimpe, kick boxing, objectif dos, tai-chi, yoga-relaxation). Pour la 19^e édition, 155 personnes se sont déjà engagées à démarrer une activité.

L'unité a également largement soutenu dans les domaines administratifs, logistiques et techniques, les manifestations suivantes: Cross international de Lausanne, Tour du Pays de Vaud cycliste, Cyclotour du Léman, 3X3 Basket, Equissima, Semaine Olympique, Lausanne Marathon et Lausanne Billard Masters.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines de plein air

Bellerive-Plage a ouvert ses portes du 18 mai au 8 septembre, soit durant 114 jours. Durant cette période, 185'527 entrées ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation de 0.9% par rapport à 2018 (183'909 entrées), soit l'une des meilleures saisons de ces vingt-trois dernières années (4^e rang). A relever les 47'000 entrées durant la dernière semaine de juin 2019, chiffre record, dont 10'190 entrées pour le seul dimanche 30 juin. La vente des abonnements a connu un franc succès avec 665 unités vendues, contre 542 en 2018, ce qui correspond à une progression de 22.6% d'une année à l'autre. Quant aux cartes multi-entrées, avec 1'509 unités vendues en 2019 contre 1'565 en 2018 (-3.5%), elles semblent avoir légèrement souffert de l'engouement pour les abonnements.

L'espace ludique pour les enfants, avec ses deux pataugeoires à thèmes, l'offre bien-être avec des équipements spa dans le bassin non-nageurs et le parc aquatique, connaissent toujours le même succès. Ainsi, le parc aquatique a accueilli 20'889 personnes pendant la saison, un nouveau record de fréquentation avec une augmentation de 5.7% par rapport à 2018. Le club de plongée a fait découvrir ce sport et a formé quelque 177 plongeur·euse·s. Des ateliers de lecture et de contes, animés par le Service des bibliothèques et des archives de la Ville, ont été organisés du 8 juillet au 25 août et ont été très appréciés du jeune public. Enfin, Bellerive-Plage a non seulement accueilli la fête des écolier·ère·s des 6P, mais a aussi été le cadre des épreuves de natation (en lac) de l'ITU World Triathlon Grand Final.

La piscine de Montchoisi a ouvert du 18 mai au 8 septembre et a enregistré, en 114 jours d'exploitation, avec 63'826 entrées, soit une baisse de 5.2% par rapport à 2018 (67'305 entrées). Ce phénomène s'explique par un mois de mai maussade et des weekends pluvieux en août. Comme pour Bellerive-Plage, les ventes d'abonnements ont connu un franc succès avec une progression des ventes des 34.9% (1'151 unités en 2019, contre 853 en 2018) et celles de cartes multi-entrées, une baisse, passant de 926 unités en 2018 à 821 en 2019 (-11.3%). Outre les séances régulières d'entraînement de ses sections waterpolo et natation sportive, le Lausanne-Natation a dispensé 178 heures d'enseignement pour 582 enfants et 39 adultes.

Les quatre piscines de quartier (Bellevaux, Boisy, Valency et Vieux-Moulin), ouvertes du 25 mai au 25 août, ont également connu une belle fréquentation grâce à la météo favorable de juillet et d'août. Il est à noter que leur gratuité, très appréciée par les nombreux·euses et divers·e·s utilisateur·trice·s, pose parfois certains problèmes d'incivilités. Cette situation reste particulièrement marquée à la piscine du Vieux-Moulin où la direction met en place, tout au long de la saison, un service de sécurité. Outre la poursuite de l'exploitation d'un jeu aquatique à la piscine de Boisy, des cours de natation pour les enfants ont été mis en place dans les piscines de Boisy et de Montétan, ce qui a été très apprécié de la part des usager·ère·s.

Mon-Repos

En 300 jours d'exploitation, Mon-Repos a comptabilisé 222'032 entrées (233'024 en 2018), soit une baisse de 4.7% par rapport à l'année précédente. La fréquentation moyenne quotidienne s'élève à 740 personnes (777 en 2018). Cependant, malgré cette baisse, le manque de place suffisante dans les bassins continue de péjorer les conditions d'utilisation des différentes surfaces d'eau à certaines heures de la journée. Une dizaine de manifestations s'y déroulent, principalement des tournois et des championnats des différentes sections du Lausanne-Natation. La demande en cours dispensés par l'Ecole de natation de Mon-Repos a connu un léger tassement en 2019, par rapport à 2018, mais demeure forte: 1'280 personnes (1'305 en 2018) ont suivi 2'577 heures de cours privés, semi-privés ou en groupe (2'672 heures en 2018).

Du 12 au 14 décembre, Mon-Repos a été le cadre de la quatrième édition de la Swim Cup qui réunissait champion·ne·s olympiques, champion·ne·s du monde et d'Europe, pour diverses compétitions en petit bassin.

Patinoires

En 127 jours d'exploitation (du 2 janvier au 3 mars et du 26 octobre au 31 décembre), tous·tes usager·ère·s confondu·es (patineur·euse individuel·le payant·e, écolier·ère ou membre d'un club de patinage, de hockey ou de broomball), la patinoire de Montchoisi a enregistré 55'026 entrées, soit une augmentation de 23.5% par rapport à 2018 (44'559), ce qui représente une moyenne de 433 entrées/jour (348 en 2018). Cette forte hausse de la fréquentation s'explique par la fermeture au public des patinoires de Malley, faisant de Montchoisi l'une des rares patinoires de la région offrant la possibilité

de louer des patins. Durant les périodes d'ouverture, 175 matches et entraînements de hockey, un tournoi de hockey, 125 rencontres de championnat suisse de broomball et 209 heures de patinage artistique et de short track ont été organisés à Montchoisi. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de 2018, la priorité ayant été donnée à l'utilisation de la glace par le public.

La patinoire de la Pontaise a comptabilisé, en 138 jours d'exploitation (132 en 2018), 21'129 entrées (dont 9'013 élèves des écoles lausannoises), contre 21'766 en 2018 (9'211 élèves), soit une légère baisse (-2.9%) d'une année à l'autre. Cette stabilité s'explique par la couverture de la patinoire. En effet, en raison des travaux de transformation du Centre sportif de Malley, qui ont entraîné la suppression provisoire de l'ensemble des surfaces de glace, des solutions ont dû être trouvées pour accueillir les utilisateur·trice·s de Malley. L'une d'elles consistait à poser un toit sur la patinoire de la Pontaise, permettant ainsi à la clientèle de profiter de la glace, même par mauvais temps.

SPORT INTERNATIONAL

En 2019, la Fédération internationale des échecs s'est installée à la Maison du Sport International (MSI), à Lausanne, et a ainsi rejoint le réseau de plus de 50 fédérations internationales établies dans notre ville. Après plus de dix ans d'activité, la MSI remplit plus que jamais un rôle primordial dans l'accueil des fédérations et des organisations sportives internationales et dans la promotion de Lausanne Capitale olympique.

Du 5 au 10 mai s'est tenue à Gold Coast (Australie) l'édition 2019 de SportAccord, un congrès réunissant, autour de conférences, débats et de présentations, l'entièreté des acteur·trice·s du sport international. En collaboration avec les autorités cantonales, l'Unité Sport international y a tenu un stand et organisé des rencontres avec différent·e·s dirigeant·e·s, afin de promouvoir Lausanne Capitale olympique.

L'unité est impliquée dans l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020, en particulier dans le programme d'animations sportives et culturelles Lausanne en Jeux!

Dans le cadre de la valorisation de l'accueil des fédérations et des organisations internationales, un certain nombre de formations continues en management sportif, tout comme des séminaires facilitant l'accueil et l'intégration du personnel en provenance d'autres pays, ont été organisés durant l'année. 2019 a de nouveau été une année record, avec près de 480 participant·e·s issu·e·s d'une cinquantaine de fédérations.

SURFACES SPORTIVES

Après une année d'exploitation, le Centre sportif de la Tuilière (CST) répond entièrement aux attentes des clubs résidents et, avec ses six terrains synthétiques et trois terrains en gazon renforcé, celui-ci permet entraînements, matches et tournois. Ainsi, en 2019, ce sont 1'079 entraînements et 318 matches d'équipes adultes (dont 211 entraînements et 49 matches d'équipes féminines), ainsi que 2'690 entraînements et 583 matches d'équipes juniors, dont 178 entraînements et 18 matches de juniores féminines, qui ont été accueillis au CST. Des compétitions prévues au CST en 2019, seule la finale du tournoi Graines de foot a dû être annulée en raison de la canicule qui prévalait en juin. Reportée au 16 septembre (Lundi du Jeûne), elle s'est déroulée sur les terrains du Centre sportif de Vidy et sur celui du Stade Juan-Antonio-Samaranch. En août, le CST a été le cadre des festivités marquant le centenaire du FC Concordia, l'un de ses clubs résidents.

Les quatre centres omnisports de la Ville permettent, en dehors des horaires scolaires (dès 18h, en semaine et les week-ends), de pratiquer les principaux sports de salle, soit le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique, et d'organiser des événements exceptionnels. Cette année, les salles ou piscines des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ont accueilli, entre autres, le championnat de basketball LNA, divers championnats suisses (dont ceux d'apnée et de kendo), romands (tel celui de boxe), ainsi que des tournois et des compétitions de nombreux autres sports, tant individuels que collectifs. De plus, ces centres sont régulièrement mis à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés par des collaborateur·trice·s du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Le Centre de tir sportif de Vernand a vu le nombre de cartouches tirées à 300 m (tirs sportifs et obligatoires) augmenter de 0.4% par rapport à l'an passé et atteindre un total de 136'110 (contre 135'517 en 2018). En 2019, le stand a été le cadre du concours de tir du centenaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes, lors duquel 60'811 cartouches ont été tirées à 300 m.

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) offre d'excellentes conditions de pratique aux adeptes de course à pied, de VTT, de marche et de marche nordique. Depuis l'hiver 2013-2014, une convention a été signée avec la société TéléLeysin-Les Mosses-La Lécherette SA, permettant à cette dernière l'exploitation du remontepente. En 2019, le Chalet-à-Gobet a été, entre autres, le cadre d'Equissima.

A Vidy, à proximité immédiate du Stade Pierre-de-Coubertin, la place du Fair-Play permet la pratique des sports urbains, mais également du beach-volley, du basketball et du handball.

Le Stade Pierre-de-Coubertin a été le théâtre de la cérémonie des drapeaux organisée par les préfet·te·s dans le cadre des JOJ. La cérémonie a réuni 3'000 écolières et écoliers de tout le canton.

Le Stade Juan-Antonio-Samaranch a accueilli, outre le stage de préparation et d'entraînement de l'équipe suisse de football, la cérémonie de remise des prix des Swiss Football Awards, ainsi que la finale de la Coupe suisse de rugby et celle de la Coupe de la fédération suisse de rugby.

Enfin, en plus du Centre sportif de la Tuilière, les installations dédiées à la pratique du football, en particulier celles de la Pontaise, du Bois-Gentil, de Chavannes et du Stade Juan-Antonio-Samaranch, ont été fortement mises à contribution tout au long de l'année écoulée. Il convient de rappeler que plus de 200 équipes de football, toutes catégories confondues, les utilisent de façon quasi quotidienne.

UNITÉ TECHNIQUE

Dans le cadre de ses missions quotidiennes, l'unité a participé à des études et a œuvré à la réalisation d'équipements et des travaux d'entretien sur l'ensemble du parc d'installations du Service des sports.

Elle a aussi soutenu plusieurs projets interservices, au travers de son expertise, et en représentant le maître d'ouvrage, notamment dans le cadre du futur Stade de la Tuilière ou encore du Centre sportif de Malley. Elle a aussi poursuivi sa participation au développement des différents programmes et cahiers des charges pour la réalisation des équipements sportifs intégrés au futur écoquartier des Plaines-du-Loup, dont le maintien de la capacité opérationnelle du Stade olympique de la Pontaise durant la période précédant la transformation du Stade Pierre-de-Coubertin.

A la Vallée de la Jeunesse, les travaux d'assainissement des façades et de la toiture, prévus dans le cadre du préavis N°2017/08 (« Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture, une demande de crédit d'ouvrage ») sont en cours de réalisation et doivent s'achever en 2020.

Expliqués dans le préavis N°2018/44 (« Piscine de Mon-Repos. Assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau. Demande de crédit d'ouvrage »), les importants travaux de transformation du système de filtration de l'eau de la piscine de Mon-Repos ont débuté en 2019. Prévus de manière à ne pas préjudicier l'exploitation de la piscine, ils seront achevés lors de la fermeture estivale de 2020.

Les études nécessaires à la rénovation du bassin plongeurs et de la fosse de plongeur de Bellerive-Plage, objets du préavis N°2019/05 (« Bellerive-Plage. Rénovation du bassin « nageurs » et de la fosse de plongeur. Demande de crédit d'ouvrage. »), ont été entreprises dès la fermeture de la piscine en septembre et les travaux seront réalisés d'ici mai 2020.

En 2019, l'Unité technique a aussi effectué de nombreux travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de diverses installations sportives. Dont, par exemple, le changement du tableau d'introduction électrique du bâtiment du Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse.

Au travers de son groupe support opérationnel, l'unité a également appuyé l'organisation (montage/démontage des infrastructures, manutention, transports, etc.) d'une vingtaine de manifestations sportives majeures, ainsi que de plus d'une centaine d'autres événements. Ces collaborateurs ont également assuré l'exploitation de la patinoire de la Pontaise durant ses 138 jours d'ouverture. Les ouvriers professionnels sont, quant à eux, intervenus plus de 400 fois sur les différentes installations sportives, que ce soit pour des travaux d'entretien réguliers ou des interventions urgentes.

Enfin, conformément aux engagements pris dans le cadre du préavis N°2013/31, (« Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. »), d'informer le Conseil communal de l'exécution de travaux non prévus dans la demande de crédit-cadre, le préavis N°2018/58 (« Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2021) ») ayant été adopté en mai 2019, seuls les travaux prévus ont été effectués durant cette année.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Accueillir les Lausannois·e·s en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie

- information et action sociale / appui social généraliste
- unités spécialisées / appui social spécialisé

Garantir le minimum vital

- prestation financière du revenu d'insertion (RI)
- aides individuelles prélevées sur les fonds de la direction SCS

Réduire les risques liés à la consommation de drogues, favoriser l'insertion et la thérapie

- dispositif addictions (échange de matériel stérile, appui socio-éducatif, Espace de consommation sécurisé)

Couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité

- aide sociale d'urgence (accueil de jour, hébergement, accueil de nuit, nourriture)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Action sociale	36.75	33.85	35.15	29.45
Aide sociale d'urgence	6.60	6.60	6.80	7.70
Direction domaine RI	1.90	1.70	2.00	2.00

Direction domaine social	4.85	4.80	3.85	3.80
Direction domaine spécialistes	2.70	2.75	2.80	2.35
Direction domaine support	1.60	1.50	1.50	1.50
Direction SSL	3.00	2.60	2.60	2.60
Dispositif addiction	0.50	0.50	0.70	0.70
Enquêtes et contentieux	13.00	12.60	13.00	11.60
Finances	2.30	2.30	2.30	2.30
Formation et Progrès RI	8.80	7.30	9.30	6.90
Info sociale - SSL	11.85	11.85	11.85	11.55
Informatique	0.50	0.50	0.60	0.60
Insertion	7.80	6.70	7.80	6.30
Institutions subventionnées	1.00	0.60	1.00	0.50
LAMal et permanence sociale	1.00	0.00	1.80	0.00
Organisation & documentation	1.70	1.70	1.70	1.70
Réception RI	13.70	13.10	13.70	12.20
Revenu insertion	72.40	67.90	71.80	61.70
RH - SSL	4.60	4.00	4.40	4.10
Stats & mobilité	1.00	1.00	1.00	1.00
Unité assainissement finances	5.90	5.90	5.90	5.90
Unité commune	13.95	13.45	14.45	13.25
Unité de soutien	11.20	11.00	11.20	9.70
Unité Jad	8.90	8.20	8.90	8.20
Unité juridique	3.00	3.10	3.00	3.10
Unité logement	23.55	21.70	24.95	23.70
Total service	264.05	247.20	264.05	234.40

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Unité administrative				
Action sociale	46	33.85	42	30.15
Aide sociale d'urgence	8	6.60	9	7.70
Direction domaine RI	2	1.70	2	2.00
Direction domaine social	5	4.80	4	3.80
Direction domaine spécialistes	4	2.75	3	2.35
Direction domaine support	2	1.50	2	1.50
Direction SSL	3	2.60	3	2.60
Dispositif addiction	1	0.50	1	0.70
Enquêtes et contentieux	14	12.60	13	11.60
Finances	3	2.30	3	2.30
Formation et Progrès RI	9	7.30	9	6.90
Info sociale - SSL	15	11.85	14	11.55
Informatique	1	0.50	1	0.60
Insertion	10	6.70	9	6.30
Institutions subventionnées	1	0.60	1	0.50
Organisation & documentation	3	1.70	3	1.70
Réception RI	17	13.10	16	12.20
Revenu insertion	75	67.90	69	61.70
RH - SSL	6	4.00	7	4.10
Stats & mobilité	1	1.00	1	1.00
Unité assainissement finances	8	5.90	8	5.90
Unité commune	17	13.45	16	12.55
Unité de soutien	15	11.00	13	9.70
Unité Jad	10	8.20	10	8.20
Unité juridique	4	3.10	4	3.10
Unité logement	26	21.70	29	23.70
Total service	306	247.20	292	234.40

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Unité administrative		
Direction domaine social	1	
Insertion	0	
Unité de soutien		1
Total service	1	0

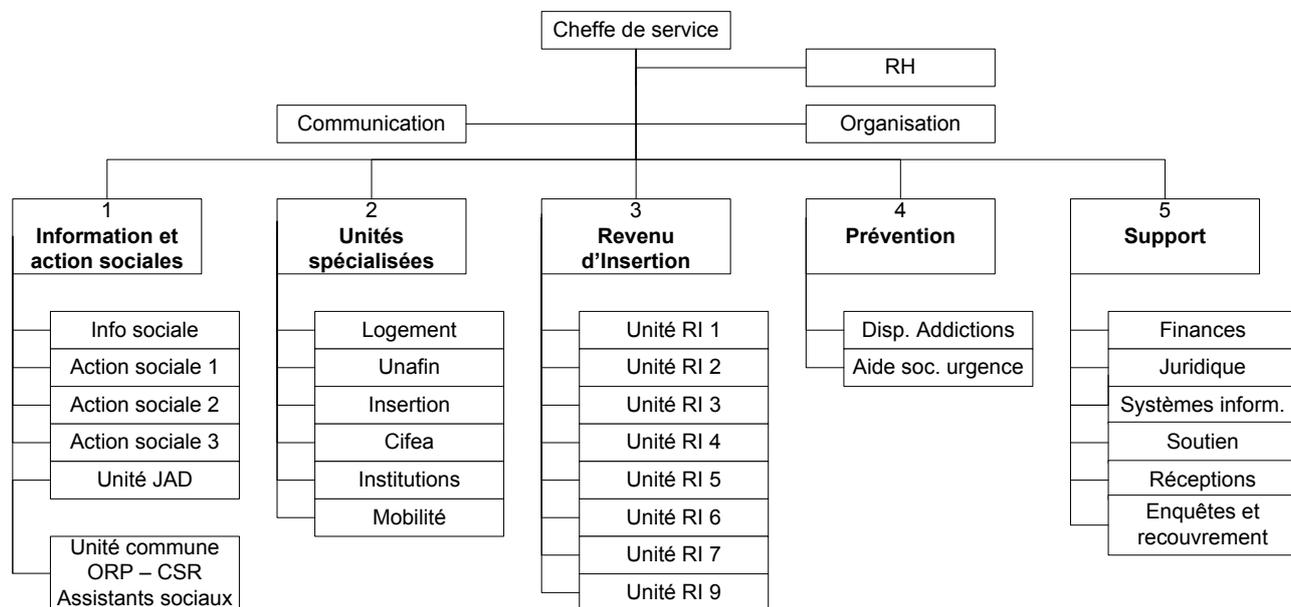
Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	34	23
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	1
Total service	34	24

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	2
Décès	
Démission	24
Départ à la retraite	5
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	3
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	34

ORGANISATION



Le Service social Lausanne (SSL) est le Centre social régional (CSR) pour la région d'action sociale de la Commune de Lausanne, selon la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) – il est à ce titre l'autorité d'application.

Les tâches qui lui sont attribuées dans ce cadre sont financées par une subvention cantonale, calculée en fonction du nombre de dossiers RI financés. Ces tâches concernent notamment, l'information, l'appui social et l'insertion pour les Lausannois·e·s en difficulté sociale, la garantie du minimum vital par la décision et le versement de la prestation financière du RI et l'insertion professionnelle en collaboration avec l'Office régional de placement (ORP).

Le SSL offre également des prestations sociales communales, en complément aux aides cantonales qui sont :

- l'aide au logement ;
- l'assainissement financier ;
- l'acquisition de compétences de base pour les adultes ;
- l'aide aux personnes à mobilité réduite ;
- la réduction des risques liés à la consommation de drogues ;
- l'aide sociale d'urgence pour les personnes en grande précarité.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2019, la baisse du nombre de dossiers RI continue

Le nombre de dossiers RI a effectivement diminué de 3.8% entre 2018 et 2019, passant de 4'461 dossiers en moyenne mensuelle en 2018 à 4'293 en 2019. Les dossiers des 18-25 ans (-11.7%) et ceux des 26-39 ans (-6.6%) représentent l'essentiel de cette diminution. La dépense du RI à Lausanne a également connu une baisse correspondant à 3.5% entre 2018 et 2019 pour la dépense brute et de 6.0% pour la dépense nette (voir ci-après tableau Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI). La dotation en personnel pour les prestations de l'action sociale vaudoise est financée par une subvention octroyée par le Canton et calculée sur la base du nombre de dossiers RI. La baisse du nombre de dossiers RI nécessite *de facto* une adaptation de la dotation en personnel. Cependant, en cas de diminution des effectifs, induite par la baisse du financement, le Canton garantit le principe de non licenciement ; l'ajustement se fait donc par le biais des départs naturels. Ainsi le SSL a diminué le nombre de postes en 2019 à raison de 8.3 ept.

Le service a mis en œuvre Repère, une nouvelle solution informatique

Une nouvelle solution informatique a été mise en service au SSL, en mars 2019, permettant de remplacer les solutions Agenda SSL et Agenda ORP par une réponse commune et d'outiller l'Unité commune ORP-CSR. Cette solution permet de fixer automatiquement la séquence de rendez-vous dans les délais souhaités, tout en respectant l'équité d'attribution de nouvelles situations entre collaboratrices et collaborateurs, cela en tenant compte de leur charge de travail. Il s'agit d'une solution informatique d'envergure développée sur mesure pour le SSL et le Service du travail (ST), sous la responsabilité du responsable systèmes d'information de la direction, avec le concours du Service d'organisation et d'informatique de la Ville et avec une participation financière de l'Etat de Vaud. C'est une étape importante du développement des outils informatiques au service d'une organisation moderne et efficace en faveur des bénéficiaires et des collaboratrices et collaborateurs.

Le service réorganise l'attribution de ses locaux

Avec la création de l'Unité commune ORP-CSR et l'intégration d'une partie des assistant·e·s sociaux·ales à cette dernière, située à la rue du Port-Franc 22, le SSL a été amené à réduire ses surfaces administratives. Il a ainsi remis les locaux de l'immeuble rue de la Tour 41, à fin 2018 déjà, et a libéré un étage dans le bâtiment situé à la rue de Genève 52. Le SSL a procédé à une réorganisation de l'attribution des locaux regroupant les unités de prestations de l'action sociale vaudoise à Chauderon 4 et 9. Ainsi sur deux semaines, 63 personnes ont changé de bureau pour permettre cette réorganisation, respectivement l'intégration de deux unités RI provenant de l'immeuble rue de Genève 52. Par ailleurs, la direction du SSL a décidé la mise en place d'une réception centralisée à Chauderon 4. Sa réalisation, courant 2020, permettra de faciliter l'accueil des bénéficiaires et répondra au besoin de sécurité des collaboratrices et des collaborateurs.

Délégation de tâches cantonales aux CSR

La Direction générale de la cohésion sociale a décidé de transférer aux CSR la compétence d'octroyer le RI aux personnes libérées d'incarcération, y compris les personnes avec mandat de probation, suivies par la Fondation vaudoise de probation. Pour le CSR de Lausanne, cela a représenté 11 dossiers transférés en 2019 et, plus généralement, la prise en charge depuis le 1^{er} septembre 2019 de toute personne libérée d'incarcération.

ACCUEILLIR LES LAUSANNOIS·E·S EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET LES AIDER À REGAGNER LEUR AUTONOMIE DOMAINE 1 – UNITÉ D'INFORMATION ET ACTION SOCIALES

Unité information sociale

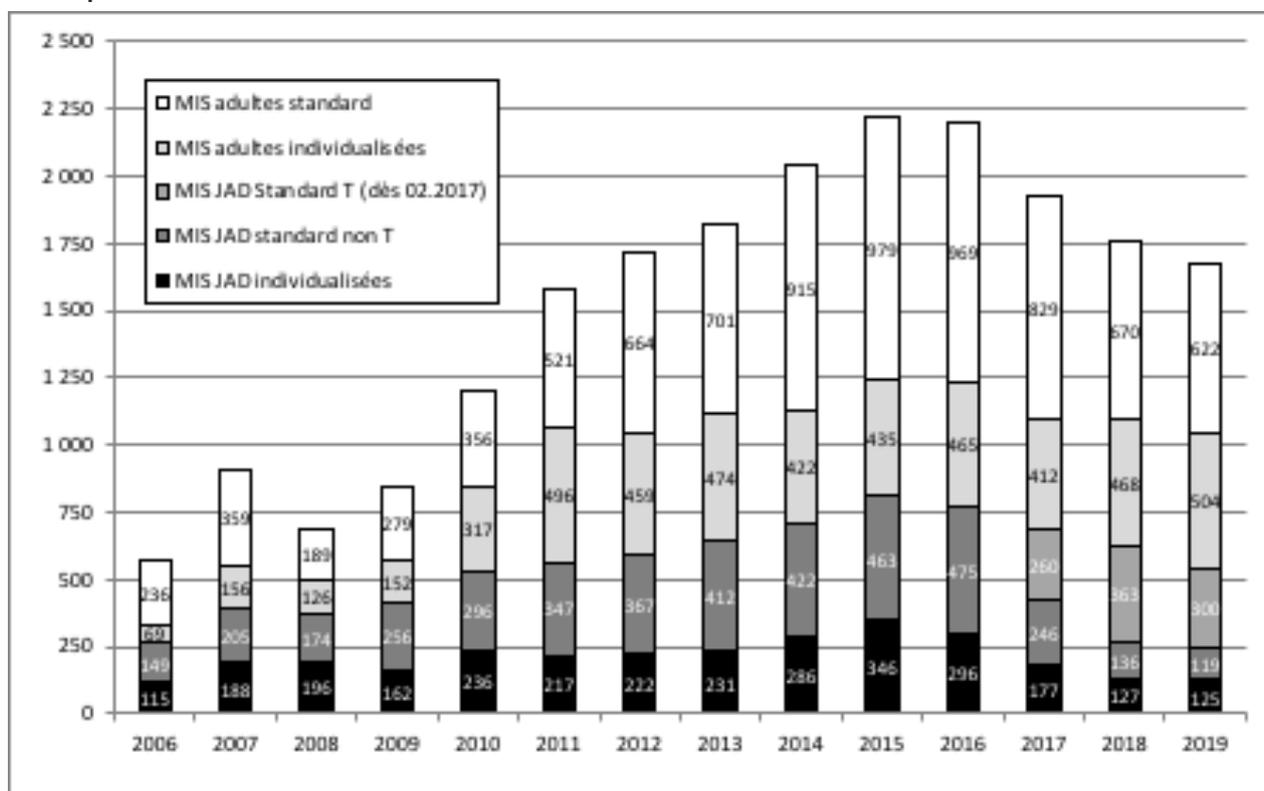
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de consultations (permanences) à l'info sociale	5'785	5'791	5'523	5'297	5'138
Nombre de dossiers suivis par l'info sociale (année)	807	730	854	734	666
Nombre de personnes ou ménages ayant reçu une aide casuelle	262	287	330	294	381
<i>dont montant en CHF</i>	<i>451'080</i>	<i>547'366</i>	<i>550'886</i>	<i>535'603</i>	<i>684'248</i>

L'aide casuelle permet d'aider à des personnes ou des ménages de faire face à une dépense imprévue qui les plongerait temporairement dans l'indigence. Elle est calculée selon le droit RI et vise à éviter un endettement ou une éventuelle entrée durable au RI.

Unités d'action sociale

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bilans sociaux établis	6'504	4'862	5'203	4'826	4'775
<i>Nombre de dossiers concernés</i>	4'143	3'877	4'086	3'843	3'821
Nombre de plans d'action personnalisés	3'475	3'786	3'849	3'459	3'350
Nombre de prestations d'appui social généraliste prévues par les plans d'action	5'439	5'790	5'971	5'348	5'263
Exemples de prestations					
aide à la gestion budgétaire, conseils, dettes	295	245	253	190	149
aide à la gestion administrative (budget, paiements, courrier)	881	965	1'055	868	784
aide dans les démarches liées à la subsidiarité (démarches auprès des assurances sociales, notamment)	298	299	326	495	512
élaboration d'un projet professionnel ou de formation	581	727	772	-	-
élaboration avec les bénéficiaires d'un projet d'insertion, le tester et le réaliser en assurant un suivi régulier	1'024	1'063	1'017	1'521	1'465
aide aux bénéficiaires atteints dans leur santé	1'023	1'221	1'238	1'202	1'269

Nombre de mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) offertes aux jeunes adultes en difficulté (JAD) et aux adultes pour l'ensemble des bénéficiaires du SSL



En 2019, 1'015 personnes auront bénéficié d'une ou de plusieurs mesures d'insertion socioprofessionnelle (cours, stages en entreprise, etc.). Ce nombre se montait à 1'068 personnes en 2018, 1'143 en 2017, 1'196 en 2016, 1'176 en 2015, 1'151 en 2014, 1'070 en 2013 et 716 en 2010. Une même personne peut avoir effectué plus d'une mesure dans l'année. La baisse du nombre de mesures observée entre 2018 et 2019 est à mettre en relation avec la diminution concomitante du nombre de dossiers RI entre ces deux années.

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), le 1^{er} janvier 2017, des mesures d'insertion sociale de transition (MIS-T), destinées aux JAD, ont été créées. En 2019, 217 bénéficiaires ont participé à 300 MIS-T, contre respectivement 276 bénéficiaires et 363 MIS-T en 2018.

Programmes de formation FORJAD – FORMAD

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution en %
Nombre total de participant·e·s inscrit·e·s au programme	91	98	122	110	122	114	158	+39

Sont inscrit·e·s au programme FORJAD (formation jeunes adultes 18-24 ans) ou FORMAD (formation adultes 25-40 ans), les bénéficiaires de l'aide sociale qui entreprennent un apprentissage et doivent être mis au bénéfice de la prestation AccEnt du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Depuis 2017, le SSL recense également le nombre de bénéficiaires qui entrent en formation, sans demander le soutien des programmes FORJAD et FORMAD. Leur nombre s'élève à 28 entrées en formation pour 2019 (14 pour les 18-24 ans et quatre pour les 25-40 ans).

Unité JAD

L'introduction au 1^{er} janvier 2017 de la LASV révisée, notamment du nouvel article 31a, concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans révolus sans formation achevée.

Ce dispositif valorise l'accès à la formation certifiée et évite le recours au revenu d'insertion.

Evolution des demandes et prestations

	2017	2018	2019
Nombre de personnes reçues	639	687	614
Selon type de prestations			
entrées dans le dispositif, art. 31a LASV	269	229	251
non éligibles au dispositif, art. 31a LASV	370	458	363
jeunes ayant démarré une mesure d'insertion sociale de transition	169	236	233
jeunes ayant démarré une formation certifiée (CFC ou école).	115	115	130

Unité commune ORP – CSR

Depuis le 7 octobre 2018, le dispositif est généralisé et pérennisé. L'Unité commune ORP-CSR compte désormais 12.4 ept d'assistant·e·s sociaux·ales. Elle est conçue pour prendre en charge 1'600 bénéficiaires RI.

Le développement d'autres Unités communes (UC) dans le canton est en cours de réalisation. Le 20 mars 2019, une décision du Conseil d'Etat a approuvé la création de six unités communes et l'orientation des bénéficiaires éligibles du CSR Est lausannois-Oron-Lavaux à l'UC de Lausanne.

DOMAINE 2 – UNITÉS SPÉCIALISÉES

Unité logement (UL)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 en %
Nouvelles demandes	741	1'098	1'362	1'390	1'145	1'226	+7
Selon type de problématique							
accès au logement	590	911	1'144	1'165	966	1'074	+11
maintien dans le logement	120	187	218	225	179	152	-14
Selon type de prestations							
individuelles (appui social)	469	823	1'085	1'148	890	829	-7
collectives (ateliers de recherche de logement <i>Infolog</i>)	272	275	277	242	255	397	+56
Ménages ayant été au bénéfice d'un appui social lié au logement dans l'année							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 en %
	543	634	981	906	812	874	+8

Les nouvelles demandes recouvrent toutes celles adressées à l'UL, soit les demandes provenant de l'Unité info sociale et des unités d'action sociale du SSL (assistant·e·s sociaux·ales généralistes), les avis d'exécutions forcées de la Justice de paix, les demandes d'autres institutions sociales, ainsi que les demandes d'appui des sous-locataires du parc UL. Sont également comptabilisées les demandes qui sont adressées à l'Unité logement et qui ne donnent pas lieu à la délivrance d'une prestation.

Après une année 2018 qui a connu une activité ralentie, l'année 2019 a été de nouveau confrontée à une demande très soutenue, dans la continuité des années 2016 et 2017. La grande majorité de ces demandes (88%) concerne l'accès au logement. La participation aux séances collectives Infolog est désormais un prérequis pour bénéficier des prestations logement et connaît de ce fait une nette augmentation (+56%).

Evolution du parc de logements – état au 31 décembre de chaque année

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 en %
Objets et gérances	464	499	526	537	600	596	574	-4
Selon types d'objets								
logements sociaux loués à des gérances	438	441	452	440	418	390	378	-3
chambres meublées (communautaires, pension Simplon, César-Roux 16, Epinette 4-6)	22	51	51	60	51	59	47	-20
studios et 2p. meublés (Le Patio)				24	61	61	61	-
chambres d'hôtel conventionnées	4	7	23	13	70	86	88	+2
Nombre de gérances	45	50	50	51	55	56	57	+2

Les changements principaux du parc de logements durant 2019 ont été les suivants :

- la restitution au Service du logement et des gérances des baux sis à la rue de l'Industrie 13, dans le cadre de l'assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne et des baux de la rue de Berne 302 ;
- la résiliation des baux des appartements communautaires, dans la perspective de l'ouverture, en avril 2020, de l'immeuble de César-Roux 16 où des appartements communautaires seront à nouveau créés, ainsi que 44 logements sociaux ;
- la résiliation de baux à la rue de Genève 85, en application de la décision de la Commission de conciliation du 5 juillet 2016.

La baisse du nombre de logements sociaux et d'appartements communautaires par rapport à 2017 est donc temporaire et a été effectuée par anticipation de la livraison des projets immobiliers César-Roux 16, Industrie 13 et Saint-Martin 10-18 en 2021.

Evolution des entrées et sorties du parc de logement

Parc de logement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019	
								En %	
Entrées	103	106	147	168	263	354	306	-14	
dont hôtels conventionnés						127	114	-10	
Sorties	93	104	98	126	276	274	317	+16	
dont hôtels conventionnés					101	110	103	-6	
dont sorties avec un bail en nom propre	63	58	63	88	135	147	115	-22	

Avec 317 sorties enregistrées, 2019 est l'année qui a connu le plus de sorties. Tous dispositifs confondus, plus d'un tiers de ces sorties (36%) concerne une sortie avec un bail en nom propre.

Evolution des expulsions du logement (habitations)

Expulsions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019	
										en %	
Annoncées	63	117	109	111	115	113	108	128	101	-21	
Exécutées	nd	87	68	83	62	66	70	91	71	-22	

En 2019, les collaboratrices et les collaborateurs de l'unité ont traité 119 notifications de la Justice de paix (contre 148 en 2018), qui se sont traduites par 101 avis d'exécution forcée (contre 128, en 2018). De plus, 30 procédures d'expulsion ont été annulées (contre 37 en 2018), grâce notamment au travail d'aide au maintien du logement réalisé par l'Unité logement.

Evolution des lots stockés au garde-meubles – état au 31 décembre de chaque année

Lots et entrées	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019	
										en %	
Lots stockés	54	44	43	30	23	23	31	70	62	-11	
Entrées durant l'année	40	54	60	60	45	47	47	72	57	-21	

La baisse du nombre d'entrées au garde-meubles communal, ainsi que du nombre de lots stockés, est à mettre au regard de la baisse des expulsions locatives qu'indique le tableau ci-dessus.

UNITÉ D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UNAFIN)

Evolution des demandes et prestations

Dossiers	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019	
								en %	
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	165	203	241	215	211	193	278	+44	
Demandes HoRlzon (nouvelle prestation dès 2014)		97	196	295	226	235	195	-17	
Dossiers en cours au 31 décembre	150	206	249	271	233	233	290	+24	

La forte augmentation du nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2019 (+44%) s'explique d'une part par l'augmentation du nombre d'orientations faites par l'Unité info sociale et, en amont, par l'augmentation du nombre d'appels à la ligne cantonale Parlons Cash. D'autre part, cette augmentation est également due à une harmonisation cantonale du comptage des nouvelles situations GBS (gestion de budget spécialisé), avec Caritas et le CSP comme partenaires. L'Unafin ne comptait pas jusqu'alors comme dossier ouvert les orientations donnant lieu à un rendez-vous unique, mais seulement les suivis d'au moins deux entretiens et plus. La hausse du nombre de dossiers en cours au 31 décembre est corrélée à l'augmentation du nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2019. Toutefois, malgré ces augmentations, le recentrage (y compris dans l'orientation) du travail sur les dossiers ayant un potentiel de désendettement reste une préoccupation constante pour l'unité.

La prestation HoRlzon, avec près de 200 dossiers cette année, répond aux besoins des unités d'action sociale et commune ORP-CSR, pour les bénéficiaires du RI ayant un appui social en cours. Les bénéficiaires du RI sont reçus en entretien pour leur présenter les possibilités de désendettement. Cette prestation est désormais bien connue des assistant·e·s sociaux·ales généralistes qui l'activent à bon escient.

Dossiers fermés en 2019

	2014 (nbre/%)	2015 (nbre/%)	2016 (nbre/%)	2017 (nbre/%)	2018 (nbre/%)	2019 (nbre/%)	Variation 2018-2019 en %
Dossiers fermés durant l'année :	130/100	200/100	205/100	254/100	191/100	223/100	+17
Désendettement (total ou partiel)	15/12	19/10	24/12	32/13	23/12	46/21	+100
Stabilisation de l'endettement	9/7	24/12	25/12	32/13	45/23	23/10	-49
Bilan endettement et infos	37/28	97/49	124/60	145/57	95/50	103/46	+8
Réponse à des demandes spécifiques	35/27	20/10	11/5	18/7	13/7	15/7	+15
Autres (interruptions, abandon du projet, etc.)	34/26	40/20	21/10	27/11	15/8	36/16	+140

L'augmentation du nombre de dossiers fermés correspond pour grande partie aux dossiers nouvellement comptabilisés : fermeture après un premier rendez-vous (demande ponctuelle, besoin de renseignements spécialisés, réorientation, budget insuffisant, etc.); pour l'ensemble des autres dossiers ouverts, le travail est toujours en cours. Pour rappel, lorsque l'objectif de désendettement est visé, les dossiers restent actifs pendant trois à quatre ans en moyenne. Il s'agit d'une des conséquences du ciblage initié en 2017 où l'Unafin ouvre moins de dossiers, mais travaille plus longtemps sur les situations, en vue d'atteindre l'objectif d'assainissement. De ce fait, le nombre de dossiers fermés pour désendettement a doublé entre 2018 et 2019 passant de 23 à 46.

Actions de prévention et de formation

Nbre séances totales/nbre de séances réalisées par l'Unafin/nbre participant·e·s	2015	2016	2017	2018	2019
Jeunes adultes au RI (participant·e·s à des mesures d'insertion)	7/2/396	6/6/356	6/6/361	9/9/637	7/7/479
Apprenti·e·s du canton et de l'ensemble des communes vaudoises	2/2/52	2/2/50	4/4/146	2/2/78	2/2/30
Permanence téléphonique Parlons Cash (nbre permanences/nbre appels)	66/338	66/379	67/520	67/530	65/720
Actions auprès de publics spécifiques (ORP et Migrants)	9/9/170	-	-	4/4/30	2/2/26
Apprenti·e·s Nestlé (1 ^{ère} et 3 ^e année)			5/5/115	7/7/190	5/5/109
Curateur·trice·s privé·e·s		2/2/89	3/3/92	4/4/133	3/3/51
Curateur·trice·s professionnel·le·s de l'OCTP					3/3/81

En 2019, l'Unafin a mis l'accent sur la création et l'animation d'une action de formation auprès de la centaine de curatrices et curateurs professionnels du Canton de Vaud sur mandat de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). La formation portait sur les questions de gestion de budget spécialisé, gestion des dettes, actions de désendettement et prévention du surendettement. Elle sera pérennisée en 2020 pour toutes les curatrices et tous les curateurs professionnels nouvellement engagés dans l'année.

Par ailleurs, l'Unafin a poursuivi sa mission de prévention, durant l'année 2019, par la pérennisation d'actions déjà déployées : théâtre forum (sept séances), apprenti·e·s Nestlé et apprenti·e·s de l'administration publique (sept séances), curatrices et curateurs privés (trois séances), ainsi que la poursuite des interventions auprès des personnes migrantes.

L'Unafin assume également une mission de centre de compétences sur la gestion des dettes avec l'écriture d'un article, à paraître en juin 2020 dans un ouvrage coordonné par l'Université de Fribourg, sous la direction de Mme Caroline Henchoz, « Processus d'endettement et de surendettement. La Suisse en perspective ». Elle a également accueilli l'émission La ligne de cœur de la RTS dans ses bureaux, lors la semaine thématique sur le surendettement en janvier 2019. De plus, les collaboratrices et collaborateurs du CSR de Lausanne, ainsi que des professionnels externes, ont sollicité l'Unafin à plus de 141 reprises (221 en 2018) pour des questions en lien avec la gestion des dettes.

UNITÉ INSERTION (UI)

En 2019, l'unité a suivi 410 personnes, dont 109 de 18-24 ans. Ce suivi a pris fin pour 247 d'entre elles, avec les résultats suivants :

Motif de fin de prise en charge (nombre/%)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Entrée en formation professionnelle	52/19	52/22	68/27	77/30	67/25	45/19	47/19
Prise d'emploi	20/7	30/13	32/13	17/7	17/6	29/12	29/12
Retour à l'AS avec bilan ou projet	48/17	17/7	29/11	28/11	29/11	26/11	49/20
Mesure d'insertion (MIS) ou stage en entreprise de longue durée	18/6	17/7	23/9	16/6	11/4	18/7	11/4
Mesure d'insertion sociale de transition (MIS-T) dès 2017					25/10	12/5	14/6
Transfert à l'ORP	13/5	16/7	18/7	16/6	35/13	24/10	8/3
Transfert à l'Unité commune ORP-CSR avec projet clarifié							41/17
Déménagement, service militaire, etc.	15/5	20/9	22/9	24/9	18/7	20/8	7/3
Interruption due à des problèmes de santé, de logement ou garde d'enfant	40/14	48/20	34/13	41/16	34/13	38/16	28/11
Défaut de collaboration, absences	74/27	35/15	29/11	37/15	30/11	30/12	13/5
Total	280/100	235/100	255/100	256/100	266/100	245/100	247/100

En 2019 et à la suite de la pérennisation de l'Unité commune ORP-CSR pour Lausanne, 41 dossiers de bénéficiaires suivis par l'Unité insertion ont été transférés des unités d'action sociale généralistes vers l'Unité commune ORP-CSR. Ces suivis ont permis de clarifier un projet d'emploi. Ces transferts sont désormais intégrés dans le tableau.

UNITÉ ACQUISITION COMPÉTENCES DE BASE (CIFEA)

La Ville de Lausanne, via le SSL, achète des cours à la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), afin de les offrir gratuitement aux Lausannois·e·s en situation de précarité socio-économique et ne bénéficiant pas d'autres mesures de formation. La CIFEA est composée de cinq associations: Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL), Le Relais – Espace femmes, Appartenances, Corref, Français en jeu – Lire et écrire. Tout comme les autres prestations sociales communales, celles de la CIFEA sont désormais bien intégrées à la stratégie d'autonomisation des bénéficiaires du RI. En 2019, la diminution légère des heures et des places achetées s'explique essentiellement par la diminution des cours donnés désormais par des enseignant·e·s professionnel·le·s.

	2016	2017	2018	2019
Nombre de places de cours conventionnées	4'208	4'191	4'325	4'184
Nombre d'heures de cours conventionnées	141'196	145'024	151'637	146'280
Financement conventionné avec institutions CIFEA (en CHF)	3'554'866.89	3'649'250.70	3'773'329.45	3'787'135.56
part Ville de Lausanne – SSL	3'129'999.92	3'145'400.18	3'152'747.61	3'153'549.81
part Etat de Vaud (DSAS, DFJC et DECS)	401'313.47	466'474.89	593'632.44	604'769.87
part Ville de Lausanne (BLI)	23'553.50	24'449.40	24'449.40	24'449.40
autres financements (écologies, fonds associations, etc.)		12'926.23	2'500.00	4'366.48
Financement conventionné avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Financement exceptionnel du SAJE*				10'000.00
Financement conventionné total du SSL (en CHF) **	3'149'999.92	3'165'400.18	3'172'747.61	3'173'549.81
Solde subvention CIFEA	0.08	-0.18	0.00	-0.01

* Cofinancement de la place CIFEA à l'institution pour l'enfance de Marterey destiné aux enfants dont les parents suivent des cours à la CIFEA.

** Ce financement inclut la subvention CIFEA, le loyer du CEFIL (encaissé par un autre service) ainsi que des achats de prestations ponctuels financés avec le budget des casuels.

UNITÉ MOBILITÉ

Evolution des courses de loisirs subventionnées en faveur de personnes à mobilité réduite

	Taxis			Transport Handicap Vaud (THV)			Total		
	Usager·ère·s	Courses	Dépenses nette (CHF)	Usager·ère·s	Courses	Dépenses nette (CHF)	Usager·ère·s	Courses	Dépenses nette (CHF)
2008	718	23'295	402'159.40	512	10'735	353'194.40	1'230	34'030	755'353.80
2009	758	27'204	453'677.60	457	9'789	334'386.30	1'215	36'993	788'063.90
2010	825	29'627	497'569.20	487	10'017	343'963.40	1'312	39'644	841'532.60
2011	830	32'283	547'314.20	524	10'739	381'413.20	1'354	43'022	928'727.40
2012	757	29'561	490'122.90	598	9'720	343'190.40	1'355	39'281	833'313.30
2013	695	27'122	458'186.30	603	9'601	350'030.40	1'298	36'723	808'216.70
2014	637	24'358	401'996.30	631	9'257	342'157.80	1'268	33'615	744'154.10
2015	620	22'537	379'565.40	656	9'065	331'305.75	1'276	31'602	710'871.15
2016	613	22'296	375'988.00	664	9'114	337'563.50	1'277	31'410	713'551.50
2017	704	24'020	394'422.20	646	9'361	347'470.65	1'350	33'381	741'892.85
2018	861	29'077	473'196.50	693	9'777	370'129.58	1'554	38'854	843'326.08
2019	1'023	33'361	550'673.40	682	10'460	384'176.75	1'705	43'821	934'850.15

Comme lors de l'exercice précédent, le nombre d'usager·ère·s de la prestation ainsi que la dépense totale ont fortement augmenté entre 2018 et 2019 (respectivement +9.7% et +10.9%). Entre 2017 et 2019, ces augmentations se montent respectivement à +26.3% et +26%. C'est à nouveau la forte croissance du nombre d'usager·ère·s transporté·e·s en taxi (+18.8% depuis 2018 et +45.3% depuis 2017) qui explique l'essentiel de cette augmentation, tandis que les valeurs de Transport Handicap Vaud (THV) ne varient que peu. Le nombre moyen de courses par usager·ère, quel que soit le transporteur, reste stable, ce qui confirme que c'est bel et bien le fort accroissement du nombre d'usager·ère·s chez les taxis qui est pour une très large part à l'origine de celui de la dépense totale.

Les trois raisons présidant à cette hausse évoquées lors de l'exercice précédent sont ici toujours à l'œuvre, à savoir:

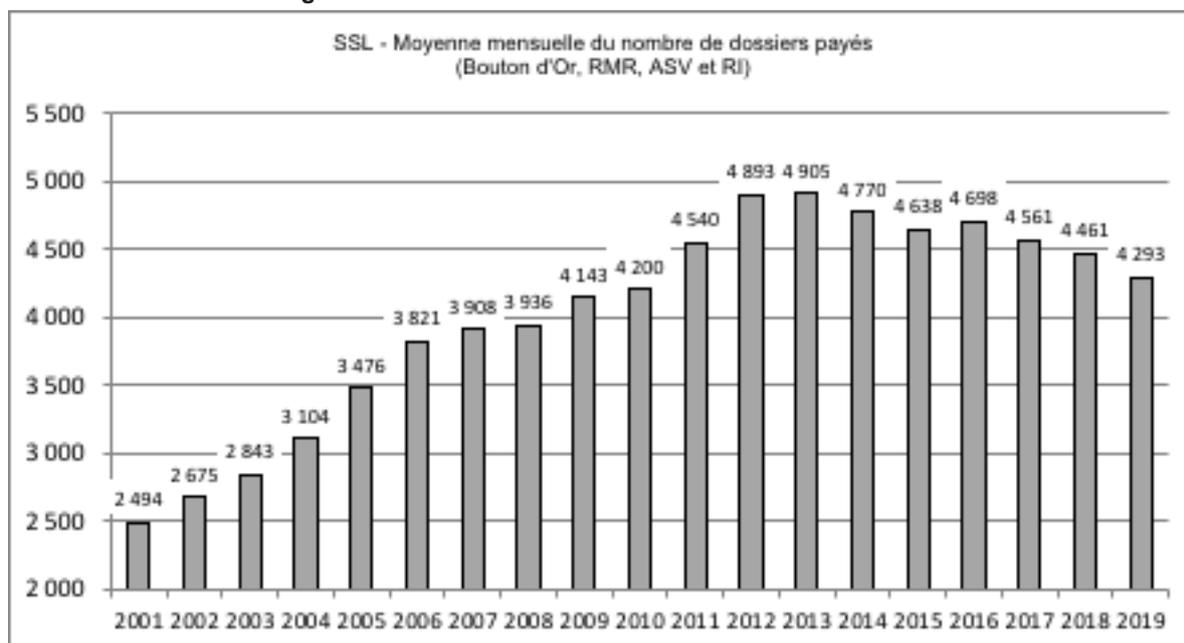
- la documentation remise aux bénéficiaires des Centres médicaux sociaux (CMS) mentionne, depuis l'automne 2017, l'existence de la prestation de transports pour personnes à mobilité réduite, ce qui a pour effet de largement faire connaître celle-ci, ce phénomène étant encore accentué par le bouche à oreille;
- l'autorité compétente dans la délivrance des accréditations d'accès à la prestation a assoupli ses critères sur intervention du SSL qui avait reçu des plaintes de la part de bénéficiaires;
- le vieillissement de la population, le cercle des bénéficiaires étant composé essentiellement de personnes des 3^e et 4^e âges.

GARANTIR LE MINIMUM VITAL

DOMAINE 3 – REVENU D'INSERTION (RI)

Evolution de la demande du RI – Dépenses et nombre de dossiers

Evolution des dossiers des régimes cantonaux



La diminution du nombre de dossiers payés commencée voici plusieurs années se poursuit, et même s'accroît. De -2.2% entre 2017 et 2018, elle a passé à -3.8% entre 2018 et 2019, ce qui nous porte à -12.5% depuis 2013. Les dossiers des 18-25 ans (-11.7%) et ceux des 26-39 ans (-6.6%) représentent à eux seuls 92.4% de cette diminution. Si les dossiers de 40-49 ans accusent une diminution de 2%, représentant 9.6% de la diminution totale, le nombre de ceux des 50 ans et plus croît par contre légèrement de 0.4%, et ceux des 60 ans et plus de 10.6%. La diminution du nombre de dossiers de 18-25 ans est à mettre pour l'essentiel au compte du transfert d'une partie de ces dossiers à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE).

74% des bénéficiaires RI du SSL sont majeur·e·s, ce qui implique qu'un quart sont mineur·e·s et à charge de leurs parents. Parmi les personnes majeures, 66% vivent seules et 44% sont dépourvues de formation professionnelle, ce dernier taux étant de 36.2% pour les bénéficiaires suisses et de 51.6% pour ceux d'origine étrangère, ce qui explique le plus haut taux d'aide sociale chez les résident·e·s d'origine étrangère.

Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI

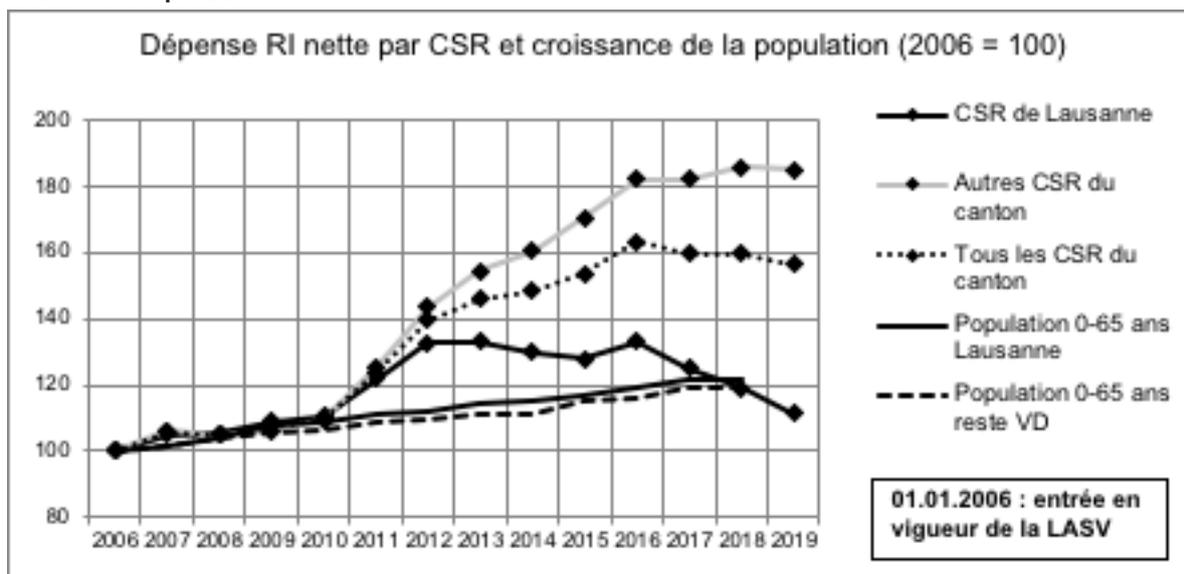
Année	Dépense brute (CHF)	Évolution en %	Encaissement (CHF)	Évolution en %	Dépense nette (CHF)	Évolution en %
2003	72'828'469.05	+7.9	24'746'285.85	+38.3	48'082'183.20	-3.1
2004	78'752'894.85	+8.1	20'328'540.25	-17.9	58'424'354.60	+21.5
2005	88'062'832.75	+11.8	17'479'071.20	-14.0	70'583'761.55	+20.8
2006	96'013'073.90	+9	13'880'876.85	-20.6	82'132'197.05	+16.4
2007	101'504'430.07	+5.7	15'154'306.26	+9.1	86'350'123.81	+5.1
2008	103'204'064.76	+1.7	16'619'502.75	+9.7	86'584'562.01	+0.3
2009	107'082'018.54	+3.8	17'392'998.12	+4.7	89'689'020.42	+3.6
2010	106'342'466.08	-0.7	15'541'684.83	-10.6	90'800'781.25	+1.2
2011	115'278'233.25	+8.4	15'137'259.56	-2.6	100'140'973.69	+10.3
2012	125'205'014.68	+8.6	16'051'937.40	+6.0	109'153'077.28	+9.0
2013	127'824'548.18	+2.1	18'414'550.17	+14.7	109'409'998.01	+0.2
2014	123'935'485.13	-3	17'255'689.46	-6.3	106'679'795.67	-2.5
2015	122'418'357.89	-1.2	17'409'410.63	+0.9	105'008'947.26	-1.6
2016	124'607'671.99	+1.8	15'144'671.04	-13.0	109'463'000.95	+4.2
2017	122'257'332.53	-1.9	18'976'359.72	+25.3	103'280'972.81	-5.6
2018	121'929'689.83	-0.3	23'144'507.43	+22.0	98'785'182.40	-4.4
2019	117'625'604.01	-3.5	24'750'044.74	+6.9	92'875'559.27	-6.0

La dépense brute totale du RI à Lausanne a chuté de 3.5% entre 2018 et 2019 (-8% depuis 2013). Concernant les dossiers des 18-25 ans, elle a diminué de 11% par rapport à 2018, ce qui représente 34.7% de la diminution totale dans cet intervalle. La dépense pour les dossiers des 35-44 ans diminue pour sa part de 5.8% et représente 46.3% de la diminu-

tion totale (dont respectivement 8.7% et 35% pour les seuls 35-39 ans). Enfin, les dossiers des 50 ans et plus voient leur dépense diminuer de 3.6%, ce qui représente 31.4% de la diminution totale, dont respectivement 5% et 4.9% pour les seuls dossiers des 60 ans et plus. Dans ce dernier cas, la diminution de la dépense associée à l'augmentation du nombre de dossiers de cette classe d'âge évoquée plus haut est à mettre en relation avec le fait qu'il s'agit essentiellement de dossiers de courte durée en avance RI sur Rente-pont.

La dépense nette diminue plus fortement que la dépense brute (-6% contre -3.5%). Ceci est dû à l'importance des encaissements, parmi lesquels les rétrocessions pour avance RI sur rente AI sont en première place avec un montant de CHF 8'411'000.- (+14.3% par rapport à 2018), suivies des rétrocessions pour avance RI sur prestations complémentaires (PC) d'un montant de CHF 5'068'000.-, soit une augmentation de 23.8% par rapport à l'année précédente. Les rétrocessions pour avance RI sur PC Familles se montent à CHF 533'000.- (+49.6%), tandis que celles pour avance sur Rente-pont, qui se montent à CHF 640'000.-, se sont accrues de 78.1%. À l'inverse, les encaissements pour avance RI sur bourse en provenance de l'OCBE se montent en 2019 à CHF 3'240'000.-, soit une diminution de 16.1%.

Evolution de la dépense RI



De 2018 à 2019, la dépense RI nette au CSR de Lausanne diminue de 6%, tandis qu'elle ne décroît que de 0.4% dans les autres CSR du canton (dépense brute: -3.5% à Lausanne et +3.3% dans les autres CSR). A noter que la dépense nette lausannoise est quasiment redescendue à son niveau de 2010, alors que la dépense des autres CSR du canton se maintient dans des valeurs élevées. Ces variations sensiblement différentes entre Lausanne et le reste du canton s'expliquent d'une part par une situation conjoncturelle plus favorable à Lausanne que dans les régions périphériques et par la diminution du nombre de dossiers des 18-25 ans, en raison de leur transfert à l'OCBE. Plus largement, l'activation à Lausanne des bénéficiaires RI dans le cadre de mesures socioprofessionnelles, ainsi qu'au sein de l'Unité commune ORP-CSR, permet de faciliter la sortie du RI.

ENQUÊTES ET PERCEPTIONS INDUES

Evolution des enquêtes demandées, menées

Enquêtes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandées	129	144	107	146	133	143	143	117
Menées	153	138	128	134	250	252	312	238
*dont enquêtes administratives					115	111	146	118

En 2019, les enquêteur-trice-s ont traité 120 enquêtes de terrain. Quant aux demandes d'enquêtes, elles ont diminué de 18%, par rapport à 2018. Cette diminution est à mettre en relation avec la baisse du nombre de dossiers RI (évoquée au chapitre consacré au Domaine 3 – revenu d'insertion). La baisse du nombre d'enquêtes menées s'explique quant à elle par l'absence pour raison de santé d'un enquêteur durant 4 mois et par la réduction de 1 ept des postes d'enquêteur-trice dès novembre 2019, en lien avec la diminution du nombre de dossiers RI.

Perceptions indues et restitutions

Année	Décisions d'indus établies (RI+ASV+RMR) en CHF	Montants restitués en CHF
2006	652'551.05	-650'321.30
2007	2'819'523.60	-320'730.05
2008	3'358'583.90	-389'069.10
2009	3'079'428.36	-604'791.60

2010	2'419'291.00	-637'770.35
2011	3'740'415.20	-669'798.40
2012	3'473'361.00	-906'395.55
2013	3'904'345.87	-1'043'307.54
2014	2'932'691.78	-1'058'762.50
2015	3'036'231.00	-1'170'958.00
2016	2'660'830.56	-1'274'611.05
2017	2'187'059.11	-1'213'277.79
2018	2'380'531.17	-1'360'974.57
2019	2'111'812.97	-1'158'536.35

Les montants récupérés par le biais de retenues appliquées sur les prestations versées sont en légère baisse (CHF 500'000.- en 2019, contre CHF 527'000.- en 2018). La baisse du nombre de dossiers actifs offre effectivement moins de possibilités d'appliquer des retenues.

Les montants récupérés auprès de personnes n'étant plus au bénéfice du RI s'élèvent à CHF 658'000.- (CHF 834'000.- en 2018). Contrairement aux trois dernières années, il n'y a pas eu en 2019 de situation d'héritage ou de décision rétroactive AI ou PC permettant au CSR de récupérer des montants d'indus.

Traitement des rétroactifs des prestations d'assurances sociales

Le travail relatif au traitement des rétroactifs a fortement augmenté depuis 2017 et est à mettre en rapport avec l'importance des rétrocessions pour avances RI sur rentes AI évoquées dans le chapitre sur l'évolution des dépenses RI. Alors que 300 demandes de compensation, avec rétroactifs, étaient traitées en moyenne entre 2012 et 2016, 417 demandes ont été traitées en 2017, 482 en 2018 et 468 en 2019, soit une hausse d'activité supérieure à 50% par rapport aux années antérieures à 2017.

Évolution des plaintes et dénonciations pénales pour fraude

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Plaintes pénales (148a CP, escroquerie, faux dans les titres)	18	53	94	25	30	56	91	84
Dénonciations pénales préfectorales : fraudes sans astuce (contraventions à la LASV)	216	144	173	255	167	92	-	-
Plaintes pénales à rédiger						180	184	202

Depuis l'introduction de l'article 148a du code pénal (CP) au 1er octobre 2016, les fraudes contre lesquelles le service est tenu d'engager des poursuites pénales restent très élevées.

ÉVOLUTION DES FONDS DE LA DIRECTION SCS

Évolution des demandes au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

	Demandes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Reçues		298	244	267	242	272	191	196	161
Acceptées		276	228	245	228	261	174	178	145
Refusées		22	16	22	14	11	17	18	16

Évolution des recettes et dépenses du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Année	Recettes (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
2008 ¹	945'903.76	270'733.15	913'780.27
2009	63'114.25	241'340.72	735'653.80
2010	150'543.74	206'784.50	679'413.04
2011	38'517.55	221'147.65	496'782.94
2012 ²	191'230.86	221'664.70	476'349.10
2013	138'861.45	231'634.95	383'575.60
2014	32'570.10	147'149.10	268'996.60
2015 ³	494'960.43	129'897.18	634'059.85
2016	40'165.95	140'697.65	533'528.15
2017 ⁴	34'913.15	107'936.10	460'505.20
2018 ⁵	199'280.40	84'452.65	575'332.95
2019	236'151.33	244'909.16	566'575.12

¹ dont CHF 350'000.- recapitalisation (préavis N°2007/63) et CHF 553'032.56 de successions en déshérence

² dont CHF 149'000.- de succession en déshérence

³ dont CHF 439'539.33 de succession en déshérence, versés après l'envoi du dernier rapport

⁴ dont CHF 13'057.65 de successions en déshérence

⁵ dont CHF 172'239.60 de successions en déshérence

Depuis la création du Fonds, les successions en déshérences et les dons s'élèvent au total à CHF 6'612'370.15. À la même échéance, le Fonds a accordé des dons pour un total de CHF 5'925'151.70 et des prêts pour CHF 1'247'339.95, dont CHF 1'101'932.90 ont déjà été remboursés. Des pertes sur débiteurs ont été enregistrées pour un montant de 108'579.72. Le disponible en fin d'année se monte à CHF 566'575.12.

Évolution des demandes au Fonds d'action sociale

	Demandes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Reçues		48	42	26	14	11	19	25	15
Acceptées		41	37	25	12	11	18	25	14
Partiellement acceptées		3	3	-	-	-	-	-	1
Refusées		4	-	1	2	-	1	-	-

Au 31 décembre, le Service social Lausanne a accordé sur ce fonds un montant total de CHF 14'440.25, dont CHF 9'440.25 sous forme de dons et CHF 5'000.- sous forme de prêts.

Évolution des dépenses du Fonds d'action sociale (y compris Fonds Grumbach et Fonds pour projets spéciaux)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2008	84'002.50	111'294.50	1'900'865.60
2009	80'556.48	86'997.85	1'894'424.23
2010	139'731.29	218'970.77	1'815'184.75
2011	228'989.96	172'834.50	1'871'340.21
2012	72'814.76	53'031.25	1'891'123.72
2013	126'316.36	211'375.15	1'806'064.93
2014	130'229.72	163'636.00	1'775'894.85
2015	109'380.18	135'347.35	1'749'927.68
2016	72'367.50	116'048.85	1'706'246.33
2017	135'966.25	112'717.10	1'729'633.48
2018	65'342.95	192'216.95	1'602'759.48
2019	9'015.25	87'588.55	1'681'332.78

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE DROGUES, FAVORISER L'INSERTION ET LA THÉRAPIE DOMAINE 4 – PRÉVENTION – DISPOSITIF ADDICTIONS

En 2019, le travail de coordination avec les autres services de la Ville, les partenaires du réseau et le Canton s'est accentué, bien qu'il ait toujours représenté une part importante des activités du dispositif. Les mesures du Corps de police contre le deal de rue, l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé (ECS) et le programme de prescription d'héroïne, sont autant de paramètres qui ont une influence sur les dispositifs sociosanitaires, de sécurité et de propreté urbaine. Un important travail de coordination est nécessaire dans un tel contexte et le dispositif addictions a joué un rôle important en 2019 pour mettre les acteur·trice·s impliqué·e·s autour de la table et trouver des solutions pour améliorer la situation.

Nombre de seringues distribuées (Fondation ABS)

Modalités	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Distribus	96'214	64'885	88'092	95'562	95'195	98'501	103'366	66'887
Passage	28'442	23'806	29'174	26'328	28'626	32'218	38'166	47'596
Automates	0	0	0	8'808	34'872	18'965	14'921	15'391
Total	124'657	88'691	117'266	130'698	158'693	149'684	156'453	129'874

Un automate à seringues, modèle échangeur uniquement, a été réinstallé sur la descente de Bel-Air en septembre 2015. Depuis novembre 2016, les boîtes ne contiennent plus qu'une seringue, ce qui explique la diminution.

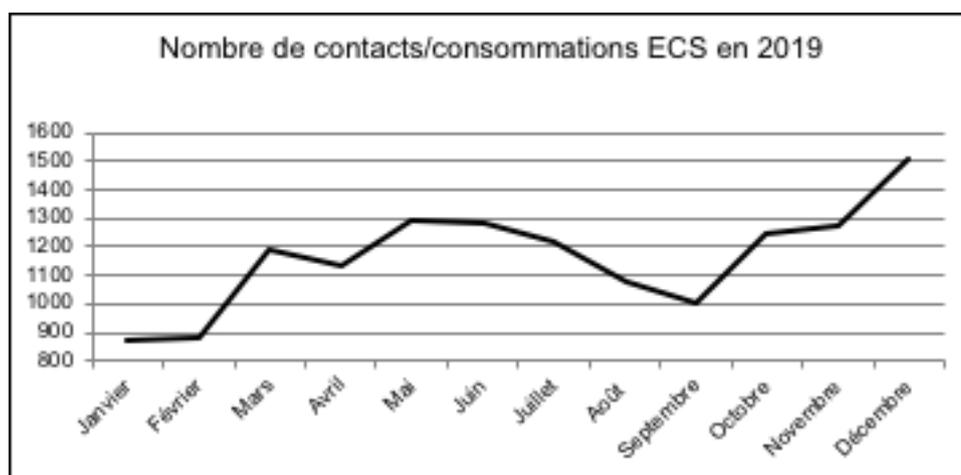
Les horaires de présence du Distribus à la Riponne ont été réduits en lien avec l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé, ce qui explique la diminution du nombre de seringues distribuées dans le bus.

Espace de consommation sécurisé (ECS)

Suite à l'adoption du préavis N°2016/41 (« Politique communale en matière de drogues »), le SSL a coordonné la mise en œuvre de l'ECS, incluant le mandat de la conduite du projet pilote pour une durée de trois ans qui a été confié à la Fondation ABS. L'ECS a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2018.

	Dès 10.2018	2019
Contacts ¹	2'415	14'008
Contacts hommes	2'057	12'216
Contacts femmes	358	1'789
Selon types de consommation		
par injections	1'693	8'176
par inhalations	661	5'332
par sniffs	61	498

¹ Par contact est entendu le nombre de passages, une même personne pouvant donner lieu à plusieurs contacts.



Malgré des fluctuations importantes, le nombre de contacts (consommations) à l'ECS a progressivement augmenté pour passer de 28.1 contacts en moyenne par jour en janvier 2019 à 48.6 contacts par jour en décembre 2019.

Depuis le début de cette expérience pilote (octobre 2018), ce sont en tout 541 personnes différentes qui se sont inscrites à l'ECS. L'injection reste le mode de consommation privilégié (58.4%), devant l'inhalation (38%) et la cocaïne (59.3%) est de loin la substance la plus consommée devant l'héroïne (26.8%).

Appui socio-éducatif

Contacts au Passage (Fondation ABS)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contacts	20'866	21'496	24'021	23'616	20'521	20'400	17'283	17'327
Contacts hommes	18'181	18'502	20'896	21'043	18'659	18'688	15'805	15'275
Contacts femmes	2'685	2'994	3'125	2'573	1'859	1'712	1'478	2052
Entretiens	13'803	7'281	8'096	8'561	5'049	4'031	3'075	2'749
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	306/130	314/183	324/200	379/187	257/134	284/136	185/146	328/273
Soins médicaux	3'087	4'141	4'449	3'337	2'855	2'766	2'525	2'228

Contacts à la Terrasse (Fondation ABS)

	2015	2016	2017	2018	2019
Contacts	13'661	12'862	15'322	13'297	11'574
Contacts hommes	12'535	11'915	14'201	12'210	10'121
Contacts femmes	1'126	1'098	1'121	1'087	1'453
Entretiens	2'891	2'181	1'849	1'586	1'042
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	142/101	99/52	89/87	91/89	328/273
Soins médicaux	114	51	202	107	14

Contacts à Fleur de Pavé

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contacts au bus	11'431	11'705	11'402	12'141	9'090	7'110
Contacts au bureau	736	643	934	949	651	972
Contacts dans les établissements	565	587	690	793	900	899

Activités créatives, sportives, culturelles

Programmes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Éveil – personnes par jour d'ouverture (moyen)	16	16	17	28	34	28	34	40
Éveil – nombre total de personnes accueillies				190	184	192	233	264
Éveil – nombre total d'inscription aux ateliers				6'794	7'643	7'621	9'703	11'026
Sport'Ouverte – personnes accueillies dans le cadre des activités régulières (depuis 2015)	348	450	498	1'993	2'283	2'603	3'434	3'150
Sport'Ouverte – camps / nombre total de journées (séjours et sorties)	4	5	7	6/24	6/35	4/36	4/39	3/36

Repas servis dans le cadre du dispositif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Repas servis au Passage (Fondation ABS)	16'775	16'712	15'988	15'910	13'040	13'815
Repas servis à Sport'Ouverte	500	566	582	678	812	649

COUVRIR LES BESOINS VITAUX DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

DOMAINE 4 – PRÉVENTION – AIDE SOCIALE D'URGENCE

Le financement du dispositif d'hébergement d'urgence a été repris à 100% par le Canton, via la facture sociale, à partir du 1^{er} janvier 2019. Le financement des hébergements est donc dorénavant assuré par le Canton, alors que la coordination et la gestion du dispositif restent entre les mains du SSL. Depuis janvier 2019, une convention entre le Canton et la Ville fixe les modalités de collaboration dans le domaine de l'hébergement d'urgence.

D'une manière générale, une part importante du temps de travail de la responsable du dispositif d'aide sociale d'urgence est dédiée à la coordination entre les partenaires actifs sur le terrain, à savoir les institutions du réseau, les services de la Ville impliqués (tels que le Corps de police et le Service de la propreté urbaine) et les entités cantonales concernées (équipe mobile d'urgences sociales, notamment).

Hébergement

Évolution des nuitées

Hébergement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abri PC / Hiver 2018-19 et 2019-20: Abri l'Etape	6'446	7'169	11'568	11'160	13'327	11'145	10'604	9'729	10'069
Marmotte	11'269	11'738	11'681	11'803	12'254	12'454	13'212	12'268	11'966
Sleep In	8'572	9'380	9'499	9'521	10'957	11'529	12'710	12'784	12'419
Total	26'287	28'314	32'748	32'484	36'538	35'128	36'526	34'781	34'454

En neuf ans, le nombre de nuitées du dispositif a augmenté de 31%, passant ainsi de 26'287 à 34'454.

Évolution des personnes accueillies

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de personnes différentes accueillies	2'021	2'091	1'961	1'756	1'708	1'443

En 2019, 1'443 personnes différentes ont fréquenté les structures d'hébergement d'urgence de la Ville, dont 80% d'hommes, 14% de femmes et 6% d'enfants. La nationalité la plus représentée parmi les usager·ère·s est la nationalité roumaine, avec 28% d'usager·ère·s. Vient en deuxième position la nationalité nigériane, avec 24% d'usager·ère·s, puis 6% d'usager·ère·s suisses et 6% de français·e·s.

Nombre de refus enregistrés dans le dispositif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de refus	5'783	11'313	6'774	12'445	8'492	4'890

Le nombre de refus représente le **cumul des refus annoncés** chaque jour dans les trois hébergements, ainsi qu'au Bureau des réservations. A noter qu'une personne peut se voir annoncer, dans la même journée, plusieurs refus, si elle s'est présentée à plusieurs endroits. Ainsi, et pour l'ensemble du dispositif, on compte, en 2019, 13 refus en moyenne par jour, contre 23 en 2018.

Durée de présence des usager·ère·s dans le dispositif d'hébergement d'urgence

Durée en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
De 1 à 3 jours	39	47	40	35	37	34	32
De 4 à 30 jours	35	31	34	37	32	33	34
De 1 à 3 mois	19	14	17	18	16	21	18
De 3 à 6 mois	3	5	5	7	9	7	9
De 6 à 9 mois	3	2	2	7	3	4	5
De 9 à 12 mois	1	1	2	1	3	1	2
Durée en nombre de jours							
Durée moyenne des présences	29	25	30	32	40	38	43

Depuis l'ouverture du Bureau des réservations en décembre 2012, 9'629 personnes différentes ont fréquenté les hébergements d'urgence. Deux tiers des usager·ère·s (68%) les ont fréquenté sur une durée totale de moins de trois mois, entre décembre 2012 et décembre 2019.

Le Répit (Fondation Mère Sofia)

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la Fondation Mère Sofia, le Répit a été ouvert du 14 janvier au 30 avril 2019. Offrant un lieu d'accueil de nuit, gratuit et sans inscription, aux personnes sans abri et en situation de vulnérabilité ou concernées par les addictions, le Répit a fonctionné de la même manière qu'un espace de jour et a proposé un lieu chauffé, la possibilité de se reposer sur des lits de camp ainsi que de petites collations entre 22h et 8h. Cette structure a permis de compléter le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal lausannois. Le Répit a comptabilisé 7'369 entrées pendant ses trois mois et demi d'ouverture, composées de 97% d'hommes et 3% de femmes.

Le projet sera reconduit pour la saison d'hiver 2019-2020 pour une durée de cinq mois. Il a ouvert le 1^{er} décembre 2019.

Accueil de jour

Fréquentation de l'Espace

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entrées	28'182	32'411	21'821	27'836	30'968	26'280	24'418
Moyenne journalière	109	124	84	107	117	100	94

Évolution des prestations de l'Espace

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de consignes à bagages occupées (au 31 décembre)	35	43	35	16	45	60
Nombre de personnes disposant d'une adresse postale (au 31 décembre)	355	485	665	1'044	1'379	1'616
Nombre de contacts dans les permanences infirmières	588	590	717	771	712	702
Nombre de contacts dans les permanences sociales	2'713	1'988	3'010	3'455	3'136	3'457

Distribution de nourriture

Distribution de nourriture par la Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise (CARL)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Kilos	572'000	600'000	520'000	565'000	564'000	558'000	431'000	427'000	548'000

La nette augmentation entre le tonnage distribué en 2019 et en 2018 peut être expliquée par une réorganisation de la CARL et par l'action des Samedis du Partage qui a permis de récolter 45 tonnes de marchandises en 2019.

Nombre de repas servis à la Soupe Populaire (Fondation Mère Sofia)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Repas	52'501	63'389	60'966	68'452	73'616	82'081	82'578	76'798	74'886

Nombre de colis alimentaires distribués lors des permanences de l'Echelle (Fondation Mère Sofia)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Colis	nd	1'425	1'586	1'661	2'077	2'467	1'854	2'083	1'973

Un colis représente une semaine de nourriture pour une famille.

SERVICE DU TRAVAIL (ST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Office régional de placement (ORPL)

- s'efforcer de proposer un poste adéquat à chaque demandeur·eresse d'emploi
- conseiller les demandeur·eresse·s sur les possibilités de mesures actives telles que des cours ou des programmes d'emplois temporaires
- prospecter les entreprises afin de les inciter à annoncer leurs postes disponibles au Service public de l'emploi

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

- faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession

Emploi Lausanne

- organiser dans de nombreux métiers des programmes d'emplois temporaires dans le but d'augmenter les qualifications des demandeurs·eresse·s d'emploi
- proposer des mesures adaptées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, du revenu d'insertion et de l'assurance-invalidité
- entretenir un réseau de places d'accueil en étroite collaboration avec les services de la Ville et des institutions à but non lucratif

Inspection du travail Lausanne (ITL)

- veiller, par une politique d'information préventive et par des contrôles, au respect par les entreprises lausannoises de la bonne application de la loi sur le travail, de la loi sur l'assurance-accident et de la loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques
- renseigner les personnes qui habitent ou travaillent à Lausanne dans le domaine du droit du travail (public et privé)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration ST	11.80	11.80	11.80	10.80
Emploi Lausanne	48.55	46.30	48.85	44.30
FLAT	1.50	1.50	1.50	1.50
Inspection du travail	7.30	6.50	7.30	7.30
Office régional de placement	104.80	66.00	104.80	61.30
Unité commune ORP-CSR	27.60	23.30	27.60	25.80
Total service	201.55	155.40	201.85	151.00

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Total service	0.3

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Administration ST	13	11.80	12	10.80
Emploi Lausanne	55	46.30	53	44.30
FLAT	2	1.50	2	1.50
Inspection du travail	8	6.50	9	7.30
Office régional de placement	72	66.00	66	61.30
Unité commune ORP-CSR	25	23.30	28	25.80
Total service	175	155.40	170	151.00

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Administration ST	2	2
Emploi Lausanne	1	1
Total service	3	3

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Nombre de mouvement(s)	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	18	18
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	4	0
Total service	22	18

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	11
Départ à la retraite	6
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	18

UNITÉ SUPPORT

L'Unité support regroupe les entités Informatique et Télécoms (SSTLUit) et Administration – Comptabilité – Intendance (ACI). Elle compte également un collaborateur spécialisé dans le domaine de la documentation et de l'archivage.

L'année 2019 a vu le départ de la responsable de l'entité ACI. Cette situation a donné lieu à une réflexion menée autour de la gouvernance de cette entité et de son interaction avec les autres groupes de l'Unité support, ainsi que, plus généralement, avec les entités et groupes organisationnels de l'ensemble du ST.

A la suite de cette démarche, l'adjoint au chef de service, qui assume également la responsabilité de l'Unité support, a proposé de modifier la pyramide hiérarchique et de remplacer la personne démissionnaire par un spécialiste technique, sans responsabilité de management de personnel.

La personne engagée n'ayant pris ses fonctions qu'en novembre 2019, l'évaluation de la pertinence pratique de cette nouvelle organisation sera menée et poursuivie au courant de l'année 2020.

Finance et gestion des locaux

L'activité du groupe ACI s'est poursuivie dans ses domaines de prédilection, à savoir la comptabilité et l'intendance.

Outre l'établissement et la gestion courante de toutes les pièces comptables du service, l'unité assure, à satisfaction des mandants du ST, son important travail d'établissement des décomptes et des budgets.

De son côté, le chef de l'Unité support, soutenu par les différent·e·s collaborateur·trice·s de l'unité, a mené à son terme le suivi de chantier, la coordination de projet et le montage financier de l'important déménagement de plusieurs unités du service dans les locaux de Sévelin 8.

Pour mémoire, cette surface de 3'000 m², divisée en 2'600 m² de locaux administratifs et de formation et de 400 m² dédiés à un restaurant d'application, a été bâtie par la coopérative Logement idéal, sur une parcelle propriété de la Ville de Lausanne.

Cette fin de mandat a consisté en :

- l'organisation du déménagement proprement dit, ainsi que toutes les commandes de mobilier, de matériel informatique et d'installations nécessaires aux différentes unités du service, venant de quatre sites différents ;
- la remise en état des locaux libérés et toutes les démarches liées aux baux à loyer de ces surfaces ;
- l'organisation structurée de la prise en main des locaux de Sévelin 8, et leur mise en exploitation avec le programme spécifique d'Emploi Lausanne ;
- le suivi des livraisons, des montages et des mises en service de l'infrastructure des zones de stockage dédiées ou spécifiques, avec l'appui efficace du documentaliste du service ;
- le suivi du transfert, de l'adaptation du système informatique de IT4Net, programme spécifique d'Emploi Lausanne, dû à l'absence partielle du responsable dudit programme, dans les locaux de Sévelin 8. Cette tâche particulière, mais parfaitement indispensable au fonctionnement d'Emploi Lausanne, a été rendue possible grâce à l'appui du Service d'organisation et d'informatique (SOI) et à l'intervention d'un consultant extérieur ;
- le suivi des travaux complémentaires nécessaires au fonctionnement des entités domiciliées à Sévelin 8, ainsi que le suivi des nombreux réglages, corrections de défaut, adaptations de système (ventilation, fenêtres, incendie, eaux usées) dont l'existence obérait partiellement l'utilisation des locaux ;
- le suivi des travaux d'aménagement du restaurant d'application Quai 14, selon la variante proposée par l'architecte spécialisé mandaté et retenue par le ST ;
- les contacts, démarches administratives, visites et séances avec les représentant·e·s des autorités communales et cantonales, relatifs à la mise en exploitation d'un établissement ouvert au public ;
- l'ouverture dudit établissement, avec la mise en place d'outils de suivi et de gestion permettant notamment d'atteindre les buts financiers poursuivis ;
- le déménagement du programme d'emploi temporaire DiversCités de ses locaux de Meunière 10, sis sur la commune de Prilly, vers une surface louée dans le lot B du complexe de Sévelin – bâtiment Le Square construit par la Fondation Maisons pour étudiants Lausanne, au n°16 ;
- le déménagement de la cellule audiovisuelle du programme d'emploi temporaire 5D Multimédia, de ses locaux de Beau-lieu 20 vers les locaux de Sévelin 8.

Ainsi donc, à fin 2019, le projet de regroupement de la direction du service et de quasiment tous les programmes d'emploi temporaires d'Emploi Lausanne, dans le quartier de Sévelin, est terminé.

De plus, l'Unité support a initié, en collaboration avec le SOI, le Service achat et logistique Ville (SALV) et le Service des finances (SFIN), le travail d'identification et de paramétrage d'un logiciel d'inventaires. Ce projet devrait être terminé dans le premier semestre 2020. A noter que le ST est considéré, dans ce projet, comme service-pilote pour la Ville de Lausanne dans son entier.

Informatique

Pour l'Unité Informatique et Télécoms (SSTLUit), 2019 fut une année stable en termes de personnel, puisqu'une seule personne démissionnaire a pu être remplacée dans des délais normaux.

Sous l'angle du support informatique, l'unité continue à fournir ses services dans le cadre des déménagements, des créations d'unités ou des prises de nouveaux locaux.

Au titre des travaux particuliers, on notera :

- les travaux de tests, d'identification de problèmes et de paramétrages des postes de travail de l'ORP liés à l'introduction de WINDOWS 10. Ces travaux ont été extrêmement chronophages du fait des spécificités de la configuration de ces postes dans les concepts de sécurité communaux et cantonaux réunis. A ce jour, la migration pour Emploi Lausanne n'est pas terminée et continue donc d'avoir des effets relativement importants sur le travail des collaborateur·trice·s, notamment en termes de portabilité qui a pris une part beaucoup plus importante depuis le déménagement à Sévelin 8 ;
- le travail d'identification et de paramétrage d'un logiciel d'inventaires, en collaboration avec la direction du service, le SOI, le SALV et le SFIN.

Documentation et archivage

Le documentaliste-archiviste du ST assure un service d'appui et de conseil, en matière documentaire et archivistique, au bénéfice de toutes les unités métier ou transversales du service. En 2019, cette activité spécialisée a permis la poursuite de la mise en exploitation du logiciel de modélisation de l'organisation et de gestion documentaire Optimiso. En étroite collaboration avec un nombre important de collaborateur·trice·s du ST, le documentaliste-archiviste a complété la structuration et l'écriture des processus, procédures et autres documents, dans le respect de la cartographie établie pour notre service et ses différentes unités.

A fin 2019, le logiciel Optimiso constitue l'outil de référence pour l'Unité Emploi Lausanne et est un facteur de réussite des certifications spécifiques exigées par l'activité particulière de cette unité. Son suivi et son évolution resteront des tâches importantes, dans les années à venir, dévolues au titulaire de la fonction de documentaliste-archiviste.

De plus, le collaborateur a assuré une tâche particulière dans le cadre du déménagement vers Sévelin 8. Il a identifié et analysé les besoins des unités, entités et groupes en termes d'infrastructure et de surface de stockage. Il a ensuite assuré les démarches avec les différents fournisseurs possibles, ainsi que le suivi de leurs offres. Enfin, il a porté la responsabilité du contrôle du montage et de la livraison de ce matériel, dans le respect des délais et des prescriptions de sécurité.

OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORP)

En préambule, il est utile de rappeler la terminologie officielle utilisée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) reprise dans le texte ci-après :

- est un demandeur·eresse d'emploi toute personne inscrite à un Office régional de placement ;
- est un chômeur·euse tout demandeur·eresse d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de six heures par semaine et disponible de suite pour un emploi ;
- est nommé taux de chômage, le pourcentage de chômeur·euse·s par rapport à la population active, selon le recensement fédéral de 2010.

Données significatives en 2019

Le nombre de demandeur·eresse·s d'emploi a varié en 2019, passant de 6'419 en janvier pour baisser à 5'683 à la fin juin, puis remonter durant le second semestre pour s'établir à 6'308 à la fin décembre 2019. Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi lausannois·e·s s'établit en 2019 à 6'027, ce qui représente une baisse de 1.6% par rapport à la moyenne annuelle de 2018, établie à 6'122.

Le taux de chômage officiel pour Lausanne s'établit sur une moyenne annuelle à 4.8%, soit en baisse de -0.5 points de pourcent par rapport à l'exercice précédent. Le taux moyen de demandeur·eresse·s d'emploi en 2019 s'élevait pour sa part à 8.0% contre 8.1% en 2018, soit une baisse de -0.1 point de pourcent.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi par genre

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 (en %)
Hommes	3'580	3'499	3'556	3'727	3'569	3'290	3'180	-3.3
Femmes	2'820	2'747	2'835	2'979	2'910	2'831	2'847	0.6
Total	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	6'027	-1.6

Demandeur·eresse·s d'emploi : en 2019, en moyenne, 746 annulations de dossiers par mois, contre 751 en 2018, soit une variation de -0.67%.

Parmi les 746 annulations moyennes par mois, 405 sont en raison de retour à l'emploi, soit une variation de +0.2% par rapport à 2018.

Chômeur·euse·s : en 2019, en moyenne 480 annulations de dossiers par mois, contre 510 en 2018, soit une variation de -5.9%.

Parmi les 480 annulations de dossiers par mois, 268 sont en raison de retour à l'emploi, soit une variation de -1.8% par rapport à 2018.

Le nombre de demandeur·eresse·s d'emploi inscrit·e·s à l'ORPL depuis une longue période enregistre une baisse, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi selon les jours d'inscription

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 (en %)
100 j et moins	1'845	1'890	1'980	2'026	1'956	1'972	1'995	1.2
101 à 200 jours	1'254	1'174	1'246	1'333	1'276	1'184	1'234	4.2
201 à 300 jours	857	817	848	914	865	792	796	0.5
301 à 400 jours	635	599	619	662	633	566	563	-0.5
401 à 500 jours	439	448	430	456	459	393	377	-4.1
501 à 600 jours	315	335	315	340	343	309	264	-14.6
601 à 700 jours	223	238	221	235	226	216	174	-19.4
701 à 800 jours	151	146	147	155	149	139	117	-15.8
801 à 900 jours	98	89	98	94	100	86	75	-12.8
901 à 1000 jours	70	66	72	73	72	63	59	-6.3
1001 jours et plus	513	445	416	418	399	402	372	-7.5
Total	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	6'027	-1.6

Pour cette période, ce sont les tranches d'âges des 21 à 25 ans et des 51 à 55 ans qui ont enregistré les plus fortes baisses avec respectivement -8.2% et -7.6%.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi par tranches d'âges

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 (en %)
moins de 21 ans	197	176	180	172	152	132	134	1.5
21 à 25 ans	575	544	531	548	503	453	416	-8.2
26 à 30 ans	1'033	993	1'024	1'095	1'065	1'003	971	-3.2
31 à 35 ans	1'130	1'083	1'105	1'159	1'141	1'051	1'067	1.5
36 à 40 ans	889	919	957	975	936	892	907	1.7
41 à 45 ans	784	764	772	849	811	774	761	-1.7
46 à 50 ans	664	662	680	711	673	671	657	-2.1
51 à 55 ans	561	540	544	577	598	582	538	-7.6
56 à 60 ans	405	405	438	456	446	414	416	0.5
61 à 65 ans	163	160	161	164	153	151	161	6.6
Total	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	6'027	-1.6

Le tableau ci-après montre l'évolution du chômage sur les sept dernières années, en fonction de l'origine des demandeur·eresse·s d'emploi.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi par origine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 (en %)
Suisse	2'835	2'693	2'757	2'893	2'878	2'742	2'724	-0.7
UE27/AELE	1'848	1'932	2'039	2'131	2'073	1'956	1'854	-5.2
Afrique	669	611	587	621	536	518	555	7.1
Reste Europe	405	358	359	391	352	326	391	19.9
Asie	335	334	333	342	316	285	223	-21.8
Amériques	308	317	314	328	324	295	276	-6.4
Autres/n.c.	2	2	3	1	2	1	4	
Total	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	6'027	-1.6

Dans un contexte de légère baisse du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi, seuls les personnes enregistrées comme recherchant une profession d'ingénieur·e diminuent significativement.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeur·eresse·s d'emploi par professions recherchées

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019 (en %)
Professions commerciales et administratives	649	643	673	668	641	648	1.1
Professions de la restauration et de l'hôtellerie	686	722	776	752	699	646	-7.6
Professions de l'achat et de la vente	589	583	607	591	564	558	-1.1
Professions du nettoyage et de l'entretien	380	381	399	381	367	385	4.9

Entrepreneur·e·s, directeur·trice·s et fonctionnaires supérieur·e·s	195	212	217	199	242	265	9.5
Autres professions du façonnage et de la manufacture	270	248	261	246	231	231	0.0
Professions de l'aménagement et du parachèvement	308	319	340	301	238	229	-3.8
Auxiliaires soignant·e·s	182	186	198	202	196	195	-0.5
Professions de la publicité et du marketing	149	160	174	177	156	180	15.4
Professions de l'assistance sociale et de l'éducation	117	122	139	142	155	163	5.2
Professions de l'informatique	146	159	157	168	147	158	7.5
Ingénieur·e·s	166	183	203	185	169	138	-18.3
Autres	2'410	2'474	2'568	2'463	2'319	2'234	-3.7
Total	6'247	6'392	6'712	6'475	6'124	6'030	-1.6

L'une des caractéristiques du dispositif est de conserver sa plasticité, afin de permettre à l'office de s'adapter en continu à l'évolution de son environnement. Ainsi, si les années se suivent, elles ne sont jamais identiques. L'année 2019 fût, elle aussi, unique à bien des égards.

Sous le prisme de l'évolution du taux chômage, elle a été une année exceptionnelle. Sa baisse pendant toute cette période s'est poursuivie à un rythme soutenu et a atteint un niveau moyen annuel qui n'avait plus été observé depuis 2008. Cette réduction réjouissante du nombre de personnes en recherche d'emploi ne doit pas occulter qu'il s'agit d'une moyenne annuelle. Ainsi ce pourcentage ne renseigne pas sur le niveau des flux des demandeur·eresse·s d'emploi s'adressant à l'office, car celui-ci reste stable, et c'est ce dernier qui est déterminant pour évaluer le volume de travail accompli.

L'autre phénomène corollaire à une situation de baisse du taux de chômage est l'évolution de la typologie des demandeur·eresse·s d'emploi qui sont pris en charge par le dispositif. Quand le taux est bas, une plus grande proportion présentant un profil éloigné du marché du travail ordinaire est recensée. L'accompagnement nécessaire pour aboutir à leur réinsertion professionnelle est alors souvent plus conséquent et plus complexe.

Au premier semestre de cette année, l'office a notamment été mobilisé pour absorber différentes opérations initiées à la fin de l'exercice précédent. Ainsi les transferts des bénéficiaires au sein de l'Unité commune, ceux-ci n'étant pas répartis de manière homogène au sein du dispositif, ont engendré passablement de transferts de dossiers entre les conseiller·ère·s en personnel et entre les secteurs également. L'évolution des périmètres des professions accueillies par chacun des quatre secteurs spécialisés a également nécessité des capacités soutenues d'adaptation des collaborateur·trice·s.

Dans cette même période, l'Unité commune a continué d'absorber les bénéficiaires du RI, précédemment suivis à l'ORP. C'est à la fin mai que l'ensemble des dossiers a été repris. Depuis son ouverture en octobre 2018, c'est plus de 1'100 dossiers qui auront donc été transférés. Il en a été de même jusqu'à la fin de l'été 2019, avec la reprise des dossiers du SSL, évalués comme éligibles à l'Unité commune, et qui n'étaient pas suivis à l'ORP auparavant. Ceci a amené l'Unité commune à approcher, dans le dernier trimestre 2019, sa pleine capacité de prise en charge maximale (1'600 dossiers), avec un total de 1'550 dossiers suivis au 16 décembre 2019.

Pour cette première année de fonctionnement, l'Unité commune peut se prévaloir d'un bilan très encourageant. En effet, 50% des sorties du dispositif sont en lien avec une prise d'emploi. Un résultat qui démontre un investissement marqué des collaborateur·trice·s dans l'accompagnement des bénéficiaires du RI, la pertinence des stratégies d'insertion socioprofessionnelles élaborées et un contexte économique favorable. En ce qui concerne l'ORP, il est également réjouissant de constater qu'en dépit d'effectifs très serrés, le dispositif de l'ORP de Lausanne a été en mesure de délivrer une nouvelle fois, selon les indicateurs du SECO, les meilleures performances du canton.

Service employeur et article 121a de la Constitution fédérale

L'année 2019 était la première année complète depuis la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer certains postes vacants à l'ORP. Cette obligation d'annoncer concernait toutes les catégories de professions avec un taux de chômage supérieur à 8%. La définition et la mise en œuvre des procédures administratives entre demandeur·eresse·s d'emploi, employeurs, agences de placement et l'ORP, se sont déroulées avec succès. Les postes proposés par les employeurs ont rapidement été traités et, dans la majorité des cas, l'ORP a pu soumettre, au minimum, une proposition de dossier.

Concernant la deuxième phase de la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer, l'office a dû se préparer en 2019 à deux changements majeurs : le premier, dès le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage des professions concernées par l'obligation d'annoncer est passé de 8 à 5%. Le second, la refonte par le SECO des catégories professionnelles. Cette redéfinition a établi une nouvelle nomenclature des métiers intégrant les nouveaux domaines (le domaine digital notamment). Cette démarche a également permis de différencier les professions impactées en fonction du niveau de formation dans les branches professionnelles concernées. A titre d'exemple, le taux de chômage élevé pour les aides de cuisine versus les cuisinier·ère·s pour lequel celui-ci est bas.

Ainsi et contrairement à ce qui était attendu, compte tenu des catégories professionnelles concernées par l'obligation d'annoncer au 1^{er} janvier 2020, avec le nouveau seuil abaissé à 5%, force est de constater qu'avec la nouvelle nomenclature des métiers couplée à la baisse du chômage en 2019, il n'a pas été relevé d'incidence significative, le volume des postes annoncés étant resté stable.

Digital first – priorité au numérique

Le principe de priorité au numérique est l'orientation donnée par le SECO. Ce courant incontournable impacte l'ensemble des activités de l'office, que ce soit dans le domaine administratif ou dans l'accompagnement. Pour cet exercice, on relè-

vera l'achèvement de plusieurs projets. Sur le volet administratif, l'un des développements, attendus et délivrés par la Ville de Lausanne avec succès, fût notre le nouvel agenda ORP-CSR baptisé Repères. Celui-ci permet de planifier, réguler, équilibrer, contrôler, en tenant compte de la charge de travail et des taux d'activité des collaborateur·trice·s. La mise en œuvre d'un système de *ticketing* à la réception de l'ORP ainsi qu'à l'Unité commune a également été achevée. Ce dispositif permet de gérer efficacement les files d'attente et d'améliorer le service aux usager·ère·s. Sur le volet métier, l'office vit une transition dans laquelle les demandeur·eresse·s d'emploi rentreront de plus en plus fréquemment en contact avec les employeurs potentiels sur internet et en particulier au travers de la plateforme travail.swiss sur laquelle les compétences, recensées par les conseiller·ère·s en personnel, permettront aux employeurs d'identifier la personnel recherchée sans intervention direct d'un·e conseiller·ère.

2020 verra les évolutions digitales se poursuivre à un rythme élevé, les demandeur·eresse·s d'emploi accéderont de plus en plus fréquemment au marché de l'emploi avec internet, les preuves de recherches d'emploi ou les inscriptions seront progressivement dématérialisées. Conscient que ces évolutions ne sont pas à la portée de tout le monde, des solutions alternatives seront toujours proposées. Les évolutions du paradigme de placement de sont profondes. Elles nécessitent de renouveler le sens de l'accompagnement et d'identifier des éléments de motivation propres à se substituer aux remerciements qui sont, dans le modèle actuel, le plus souvent adressés directement aux conseiller·ère·s en personnel par les entreprises et les demandeur·eresse·s d'emploi.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (F.L.A.T.)

Après 15 ans passés dans les locaux situés à la place de la Riponne, le secrétariat de la Fondation a dû déménager à l'avenue de Sévelin. Cette délocalisation s'est faite rapidement, de façon à garder l'activité de la Fondation en exercice. Les membres de la Fondation ont donc pu se réunir, comme d'ordinaire, afin de traiter des questionnements inhérents au fonctionnement de la Fondation, mais également des demandes des bénéficiaires.

Les membres ont chaleureusement accueilli au sein du Conseil Mme Dominique Fovanna, succédant ainsi à M. Maurizio Colella du Syndicat Unia. Ils ont été par la suite particulièrement sollicités concernant le placement du capital de la Fondation. En effet, originellement placée auprès de la Commune de Lausanne depuis sa création en 1978, il a été demandé par le SFIN, que la fortune de la Fondation trouve refuge ailleurs. Afin d'éviter à une fondation à but non lucratif de perdre une précieuse somme en intérêts négatifs ou en placements risqués, un grand travail de recherche de solutions a été entrepris par le secrétariat. Une décision a finalement été trouvée en fin d'année et des démarches fastidieuses liées à l'ouverture de deux comptes bancaires ont été initiées, ainsi qu'une modification des statuts en conséquence.

Quant aux demandes des bénéficiaires, une diminution des dépôts de dossier est à constater, en comparaison de l'année dernière. Toutefois, le nombre de projets professionnels soutenus reste plus ou moins équivalent aux années précédentes, puisque plus de 60% des demandes ont abouti. Le montant des aides allouées reste également stable par rapport à 2018, avec une légère augmentation des aides sous forme de dons. En conclusion, bien que les dépôts de dossier aient baissé en 2019, le nombre de personnes aidées, ainsi que le montant des aides octroyées demeurent dans la moyenne des années précédentes.

	2018	2019*
Nombre total de personnes qui se sont adressées à la F.L.A.T. (écoute, conseils, dépôt d'une demande)	184	174
Nombre de demandes déposées	76	43
Nombre de projets soutenus	31	26
Montant alloué sous forme de dons	CHF 18'882.50	CHF 27'108.50
Montant alloué sous forme de prêts	CHF 96'621.40	CHF 90'306.50
Nombre de projets refusés	42	17
Nombre de projets en suspens	3	0

*Sous réserve de modifications de l'organe de révision

Le capital de la F.L.A.T. s'élève encore à environ CHF 2'000'000.-, somme qui comprend les prêts censés être remboursés par les bénéficiaires. Les montants exacts relatifs à ces postes seront connus après le bouclage des comptes.

Pour rappel, la Fondation, même si elle est administrée par la Commune de Lausanne, est tenue, étant juridiquement indépendante, d'éditer son propre Rapport d'activité qui contient davantage d'informations.

EMPLOI LAUSANNE

En décembre 2019, Emploi Lausanne a intégré la dernière entité dont l'emménagement était prévu dans le complexe de Sévelin 8-16. Ceci terminait une année intense de réorganisation de locaux et d'intégration des entités. Au fil des mois, la direction d'Emploi Lausanne, le nouveau secteur administratif, les secteurs Syni et soutien et prestation spécialisées (SPS), les programmes IT4Net, 5D Multimédia, DiversCités, Au Goût du Jour, les salles de formation ont investi ces nouveaux locaux. Au Goût du Jour a alors changé de nom et d'ampleur, en devenant Quai 14, restaurant d'application ouvert sur et pour le quartier.

La modernité des locaux et des équipements professionnels, conçus pour exercer les pratiques dans des conditions d'entreprise, ont démontré aux mandants et aux prescripteurs la capacité d'Emploi Lausanne à ancrer l'insertion professionnelle dans le futur. Les visiteur·euse·s apprécient unanimement ce nouvel environnement.

Pour les collaborateur·trice·s, ce regroupement signifie de nombreux changements, positifs pour la facilité des échanges de travail, la qualité des équipements, la connaissance réciproque. Le vivre ensemble professionnel demande à chacun·e une forte capacité d'adaptation, avec des bureaux partagés à la place de bureaux individuels, des changements d'habi-

tudes, de fonctionnements, de visibilité. L'année 2019 a été marquée par des mouvements dans le personnel, avec de nombreux départs et arrivées, une dizaine de nouveaux-elles venu-e-s.

Les déménagements de 2019 ont eu un impact fort sur le système du management de qualité (SMQ), avec des mises à jour documentaires. Le logo d'Emploi Lausanne a été changé et modernisé, dans le respect de la charte graphique de la Ville. Une nouvelle ligne graphique se développe depuis.

Si l'énergie d'Emploi Lausanne s'est concentrée sur ce regroupement, d'autres projets ou réalisations ont marqué l'année : l'intégration de ReStart dans IT4Net, la création d'un secteur vente à l'emporter à Quai 14, l'implantation d'une réception gérée en partie par des participant-e-s à Sévelin 8, la valorisation des productions de biens et de services par des facturations, comme le mandat du Service des parcs et domaines à DiversCités, pour l'entretien vert de Sévelin. Une décision difficile a dû être prise : la fermeture, à la fin 2019, de l'atelier de nettoyage des textiles, qui ne répondait plus aux besoins des mandants.

Question réalisation des prestations d'insertion, l'année 2019 est en demi-teinte : baisse des prestations en nombre de mesures-année, 1'289, soit 6% de mesures en moins, et baisse des jours d'occupation, avec de nombreuses interruptions. Cette baisse est très inégale selon les secteurs ou programmes : les modernisations 2019 ont atténué, voire parfois inversé, cette tendance.

La baisse du taux de chômage a nettement contribué à cette diminution. Le Service de l'emploi (SDE) a d'ailleurs baissé de 5% la commande 2020 pour tous les organisateurs de mesures du marché du travail. A cela s'est ajoutée la perte d'une mesure pour l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud. Cependant, au vu des nouveautés 2019 à Emploi Lausanne, la Direction générale de la cohésion sociale (DIRIS) a maintenu les conventions pour 2020, avec en plus un pilote, la mesure Travailler! Le recrutement d'une spécialiste du placement direct et de la gestion de réseaux d'entreprises a été très apprécié de la DIRIS. Le SECO a renouvelé à la fois sa confiance et sa commande pour 2020.

Participations aux mesures, selon le régime et le type de mesure*

Régime	Type de mesure	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
LACI et LACI 59D	PETF Syni SECO	178	181	202	169	158	177	168
	PET SDE	714	733	721	679	674	601	590
	Formation Coopération internationale Syni*				153	159	165	163
	Labmultimédia**				41	42	42	44
	Transition emploi							8
Total		892	914	923	1'042	1'033	985	973
RI Vaudois professionnel	PI SDE (PPS et PIA)	224	189	157	147	182	175	156
	Transition emploi	13	14	9	4	4	7	
	Labmultimédia**				6	6	1	3
	PI Formation Coopération internationale Syni*				11	5	4	2
	PI VD Syni				16	17	18	23
Total		237	203	166	184	214	205	184
RI Vaudois social	MIS DiversCités	35	41	39	39	41	51	46
	MIS Mesure emploi (fin à fin juin 2017)	58	59	55	32	12	0	
	MIS individualisée***				23	11	6	5
	MIS stages Mode d'emploi (fini depuis fin 2015)	24	5	17			0	
	Mesure TRI (Travailler ici) pour les migrants SPAS CSIR					6	18	21
Total		117	105	111	94	70	75	72
RI genevois	PETF Syni Lausanne		4	6	4	10	10	9
	Formation Coopération internationale Syni****				7	11	6	14
Total			4	6	11	21	16	23
AI	Mesures d'intervention précoce et de réinsertion	17	13	9	40	67	82	32
Total		17	13	9	40	67	82	32
Demandeurs d'asile	Mesures EVAM et autres mesures d'intégration des migrants				3	0		1
	Mesure Laboro pour Insertion Vaud					2	5	3
Total					3	2	5	4
Autres						1	1	1
Total						1	1	1
Total		1'263	1'239	1'215	1'374	1'408	1'369	1'289

Ce tableau présente par régime la totalité des mesures organisées à ETSL, selon la nomenclature détaillée, adoptée en 2016.

* Non mentionnée dans les exercices avant 2016

** Inclusive dans d'autres groupes avant 2016

*** Mesure créée en 2016

**** Non différenciée en 2016

Participations aux mesures, selon le lieu d'exécution de la mesure

Lieu de la mesure	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	Variation 2013-2019 (2013 = 100)
Administration communale	145	140	94	84	86	76	67	692	46.2
Institution d'accueil	107	85	95	89	96	91	77	640	72
5D Multimédia et communication web + 5D Labmultimédia	96	117	100	101	114	119	121	768	126.0
Ateliers 36	157	157	147	147	160	136	121	1'025	77.1
Quai 14****	75	64	61	61	65	56	97	479	129.3
Secteur administratif*****	83	86	97	83	57	45	35	486	42.2
DiversCités	35	41	39	39	41	51	47	293	134.3
Esquisse	55	50	48	47	53	40	44	337	80.0
ETSL Direction	1								
GRAAP	32	48	41	53	60	59	67	360	209.4
Helvétie-Italie : Atelier Chantier naval d'Ateliers 36 depuis fin 2012									
IT4Net	19	17	19	16	20	20	18	129	94.7
ReStart	23	28	26	33	36	26	22	194	95.7
SIC	134	124	106	118	104	95	80	761	59.7
Solidarité Jouets	115	97	112	91	87	92	89	683	77.4
Total programme spécifique	825	829	796	789	797	739	741	5'516	89.8
Soutien et prestations spécialisées, coaching avec places variables*				51	69	83	25	228	
Syni Formation Coopération internationale **				160	175	172	179	686	
Syni 21								0	
Syni Lausanne ***	186	185	230	201	185	208	200	1'395	107.5
Total	1'263	1'239	1'215	1'374	1'408	1'369	1'289	9'157	102.1

* Création en 2016 de nouveaux dispositifs d'insertion dans le secteur SPS

** Prise en compte de la mesure de formation dans la Coopération internationale qui n'entrait pas précédemment dans ces statistiques

*** Mesures Syni en Institution d'accueil

**** 2000-2010 : Cafétéria 36 ; 2010-2018, Au Goût du Jour ; dès avril 2019, nouveau nom du restaurant Quai 14

***** Le programme CAPTA a été fermé fin 2018. Les postes d'insertion ont été transférés dans le nouveau Secteur administratif d'Emploi Lausanne

Les caractéristiques des participant·e·s d'Emploi Lausanne restent stables, avec peu de variations au niveau du genre (hommes: 54%, femmes: 46%) et de l'âge (6% de moins de 25 ans et 11% de plus de 55 ans). Une tendance s'affirme depuis quelques années: la lente augmentation du taux des Suisse·esse·s, de 40.7% en 2016 à 46.4% en 2019. Les statuts restent assez stables, 75% loi sur l'assurance chômage (LACI), 22% loi sur l'emploi (LEmp), loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ou loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), 3% autres, AI y compris.

Le dernier audit de suivi des normes AOMAS et EduQua a été passé et réussi le 30 octobre 2019, sans aucune non-conformité majeure, ni mineure, et suivi de très peu de recommandations. La norme AOMAS devient la norme IN-Qualis, pour laquelle Emploi Lausanne devra chercher un nouvel organisme de certification pour la re-certification 2020. La documentation est transférée de l'Intranet à Optimiso, à mesure des mises à jour et des contrôles de pertinence. Optimiso est maintenant régulièrement utilisé par tous les collaborateur·trice·s, formé·e·s sur l'outil. Enfin, la satisfaction de la qualité à Emploi Lausanne reste excellente, avec une satisfaction globale des participant·e·s et prescripteurs se situant au-dessus de 90% d'avis positifs.

En 2020, Emploi Lausanne continuera sa mue opérationnelle et organisationnelle, pour des prestations modernisées, efficaces et ancrées dans les besoins futurs de l'emploi.

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

Entreprise industrielles

Conformément aux prescriptions, l'ITL a procédé au recensement des entreprises industrielles établies sur le territoire communal. Dans ce cadre, elle a rendu neuf décisions d'assujettissement ainsi que quatre décisions d'abrogation d'assujettissement. Ces quatre abrogations ont été rendues, car les entreprises concernées comptaient désormais moins de six travailleur·euse·s occupé·e·s à des activités industrielles.

Contrôle travail de nuit

Afin de vérifier le respect des dispositions concernant le travail de nuit (entre 23h et 6h), l'ITL a procédé à des contrôles, de nuit, dans douze commerces. Des infractions ont été constatées à cinq reprises. Des contrôles ont également été réalisés durant deux manifestations sportives lors desquelles aucune infraction n'a été constatée ; toutes les entreprises présentes (restauration, sponsoring, sécurité, etc.) disposaient soit d'un permis dérogeant à l'interdiction du travail de nuit soit d'une dérogation par voie d'ordonnance (OLT2).

Campagne – produits dangereux dans les salons de coiffure

La campagne de prévention et sensibilisation à l'utilisation des produits dangereux dans les salons de coiffure a été clôturée. Au total plus de 70 salons ont été contrôlés. Des manquements dans la mise à disposition ou l'utilisation des équipements de protection ont été constatés dans une majorité des cas. De manière générale, les travailleur·euse·s sont peu formé·e·s aux risques potentiels induits par l'utilisation de produits chimiques. Les dispositions spécifiques visant à la protection de la maternité ne sont pas mises en place.

La campagne de prévention 2020 de l'ITL portera sur le travail de nuit dans les restaurants, bars et discothèques, tous concernés par les dispositions prévues par l'article 23 OLT2.

Nouveaux secteurs d'activité

Durant l'année 2019, l'ITL a porté une attention particulière aux nouveaux secteurs ou activités occupant des travailleur·euse·s. Elle a notamment procédé à une veille légale, de comparaison et suivi des pratiques d'autres inspections dans les domaines de la livraison de repas et des espaces de bureau partagés. Ces travaux continueront sur l'année 2020. Elle a également mené une campagne de contrôle dans les salles dédiées aux jeux d'évasion. Sur les cinq sociétés recensées et contrôlées, plusieurs carences en matière de sécurité ont été relevées et aucune d'entre elles ne respectait la loi sur le travail.

Données chiffrées

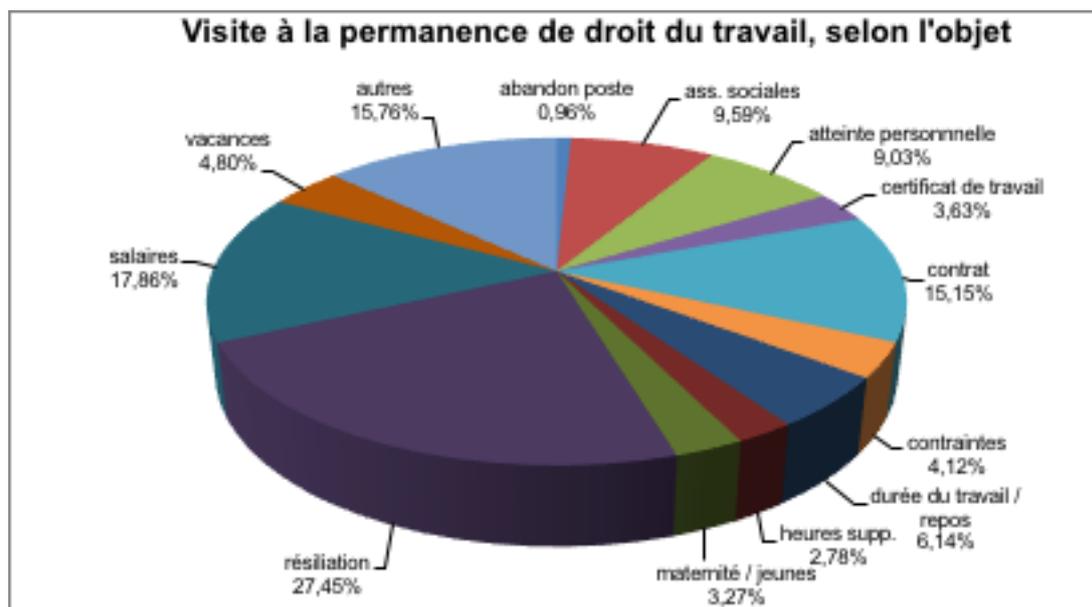
L'inspection du travail a procédé à 355 contrôles d'entreprises dont 40% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés) ; 44 contrôles ont été déclenchés à la suite de dénonciations formelles de la part de travailleur·euse·s.

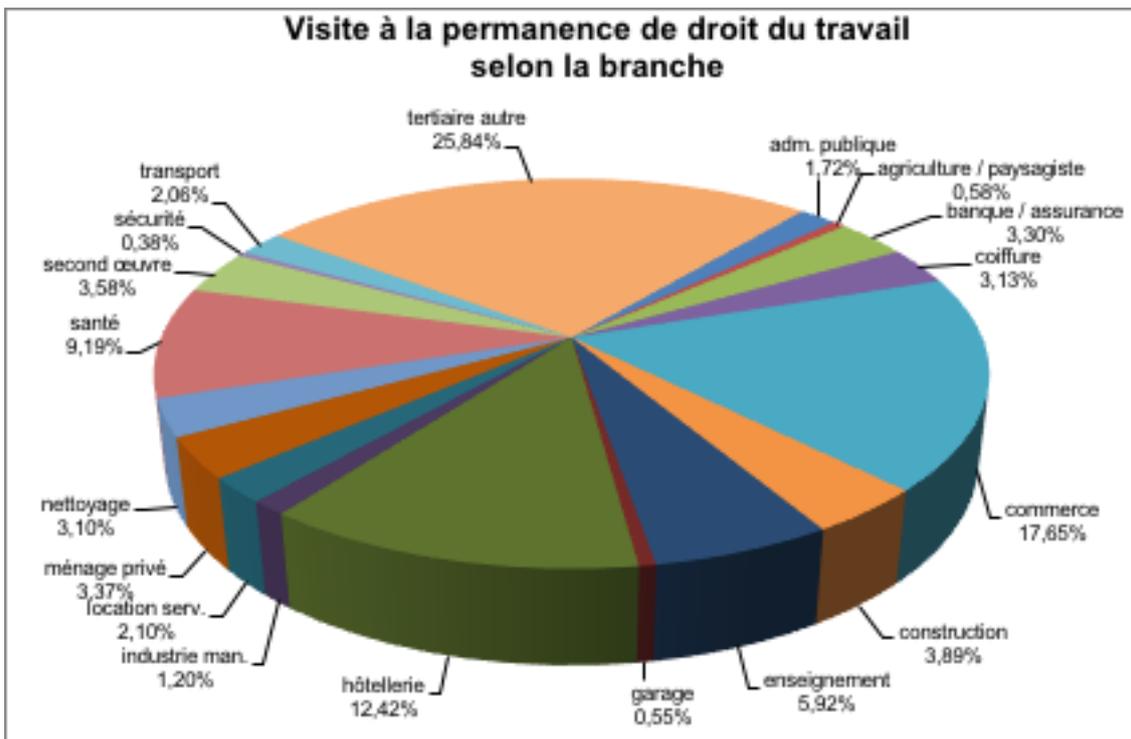
Lors des contrôles, 21% des entreprises présentaient des défauts mineurs et 38% des défauts importants. L'ITL a rendu six décisions envers des entreprises en infractions envers la loi fédérale sur le travail (LTr) ou la loi fédérale sur l'assurance-accidents et a transmis deux dénonciations pénales au Ministère public.

Le Service de permanence de l'ITL a reçu 2'910 sollicitations, parmi lesquelles 1'397 usager·ère·s se sont présenté·e·s directement dans les locaux de l'ITL. Plus de 90% des demandes émanent de travailleur·euse·s et près d'un tiers des sollicitations concernent le secteur des commerces et de la restauration. La fin des rapports de travail (licenciement, démission) est la thématique la plus abordée (plus d'un quart des cas).

Un total de 275 demandes de permis de travail de nuit ou du dimanche a été reçu. Dans la majorité des cas, l'ITL a dû requérir des renseignements supplémentaires, afin de vérifier l'indispensabilité du travail de nuit. Parmi ces demandes, trois ont été refusées par la remise d'une décision. En définitive, 272 permis dérogatoires ont été délivrés (CHF 13'320.- d'émoluments).

Le nombre de plans soumis à l'ITL pour examen est en hausse avec un total de 50 préavis remis (CHF 9'940.- d'émoluments). Ces examens permettent de vérifier la conformité des locaux avec les dispositions prévues par la LTr et l'ordonnance sur la prévention des accidents.





SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service des assurances sociales (SAS) accomplit des tâches d'une agence d'assurances sociales pour le compte de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Vevey, à savoir notamment :

- le contrôle de l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- le contrôle de l'affiliation des sociétés sur la base des publications dans la Feuille officielle suisse de commerce (FOSC)
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG des étudiant·e·s pour tout le canton de Vaud
- le paiement des allocations en cas de service militaire, service civil ou de protection civile (APG), des allocations familiales (AF) et des prestations complémentaires cantonales pour familles et de la rente-pont
- la fourniture des renseignements sur les différents domaines d'assurance sociale qui ne sont pas placés sous la responsabilité du service

Dans le domaine de l'assurance-maladie, le SAS contrôle que l'ensemble des Lausannois·e·s soient couvert·e·s par l'assurance de base et enregistre les demandes de subsides aux primes. Depuis 2018, le service dispose d'une antenne de l'Office vaudois de l'assurance maladie dévolue aux Lausannois·e·s.

Au plan communal, ses missions comprennent aussi bien la gestion de l'allocation communale de naissance que celle de l'aide individuelle au logement.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	3.80	3.30	4.30	4.10
Assujettissement AVS	9.60	9.60	8.40	8.10
AMAL	12.40	11.70	13.60	13.60
PFM	8.00	7.80	8.80	7.80
Prest.compl.famil.& Rentes	16.10	15.30	19.80	16.60
Prestations AVS / AI	9.10	8.10	8.60	7.60
RFM et AIL	11.00	9.70	8.20	7.20
Total service	70.00	65.50	71.70	65.00

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019
Total service	+1.70

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Unité administrative	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	n	ept	n	ept
Administration	5	3.30	5	4.10
Assujettissement AVS	11	9.60	9	8.10
AMAL	13	11.70	15	13.60
PFM	8	7.80	8	7.80
Prest.compl.famil.& Rentes	19	15.30	20	16.60
Prestations AVS / AI	9	8.10	9	7.60
RFM et AIL	13	9.70	10	7.20
Total service	78	65.50	76	65.00

Tableau 2.2. - apprenti·e·s

Unité administrative	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	n	n
Administration	0	0
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

	mouvements 2019	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	7	6
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	1
Total service	7	7

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplo (sans apprenti·e·s ni aspirant·e·s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	1
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	7

LES FAITS MARQUANT DE L'ANNÉE**Optimisation des relations entre l'Agence AVS de Lausanne et ses partenaires**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Agence AVS de Lausanne a complètement terminé son évolution, après la reprise par le siège de la Caisse cantonale vaudoise de compensation des remboursements de frais de maladie aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. Le secteur des prestations complémentaires pour familles et rente-pont, ainsi que l'antenne lausannoise de l'Office vaudois de l'assurance-maladie, ont continué de se développer, permettant ainsi une stabilité au niveau des emplois.

DIRECTION**Statistiques générales**

	Total
• nombre de personnes qui se sont présentées	71'215
• nombre de personnes reçues par un·e gestionnaire	29'838
• nombre d'appels téléphoniques reçus	64'817
• nombre d'appels téléphoniques donnés	11'736
• nombre de courriels reçus	38'442
• nombre de courriels reçus envoyés	20'900
• nombre de courriers reçus	92'875
• nombre de courriers envoyés	117'303
	210'178

OPPOSITIONS – RECOURS – CONTENTIEUX

Activités du secteur juridique

Les oppositions concernent principalement le régime cantonal des prestations complémentaires pour familles et rente-pont, dans le cadre desquelles les juristes de l'Agence d'assurances sociales collaborent avec les six centres régionaux de décision du Canton. Le nombre de réclamations déposées a augmenté de 35% en 2019.

Si la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS a repris l'essentiel des tâches fédérales, les oppositions en matière d'APG pour les étudiant·e·s demeurent néanmoins traitées par les juristes de l'agence.

Aucun recours n'a été déposé auprès de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal en matière d'APG. En revanche, trois recours ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, en matière de prestations cantonales complémentaires pour familles.

Oppositions déposées auprès de l'agence et de la Municipalité

	PC Familles	APG	Aide individuelle au logement (AIL)	Allocation communale de naissance (ACN)	Total
En suspens au 31.12.2018	63	2	1	2	68
Déposées en 2019	176	9	8	1	194
Total	239	11	9	3	262
• admises	30	4		1	35
• admises partiellement	22				22
• rejetées	61	5	2		68
• retirées	6		1		7
• écartées	11			1	12
En suspens au 31.12.2019	109	2	6	1	118

Recours déposés devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

	PC Familles	APG	AIL	ACN	Total
En suspens au 31.12.2018	1				1
Déposés en 2019	3				3
Total	4				4
• admis					
• admis part.	1				1
• rejetés	1				1
• retirés					
• écartés	1				1
En suspens au 31.12.2019	1	0	0	0	1

BUREAU DE L'ASSUJETTISSEMENT

Accueil et assujettissement

Les différentes missions du secteur consistent à :

- renseigner, orienter et accompagner la population lausannoise en matière d'obligations d'assurance AVS ;
- analyser et régulariser la situation à l'égard de l'AVS des assuré·e·s qui ont fait l'objet de prestations d'aide sociale ou d'un régime d'assurance sociale. Transmettre les dossiers constitués à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Vevey (CCVD) ;
- veiller à l'affiliation de toutes les sociétés figurant au registre du commerce vaudois, effectuer le contrôle d'affiliation à l'AVS des nouvelles sociétés (tâches déléguées par la CCVD) ;
- facturer la cotisation annuelle AVS aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans un établissement d'enseignement vaudois (tâche déléguée par la CCVD) ;
- appuyer l'Unité LAMal de l'Agence d'assurances sociales (AAS), dans le cadre du renouvellement des subsides à l'assurance-maladie ;
- collaborer avec l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage à Lausanne (OCBE) dans la gestion administrative liée à la constitution des dossiers (jusqu'au 30 juin 2019).

Le secteur occupe neuf collaborateur·trice·s, représentant 8.1 ept (onze collaborateur·trice·s pour 9.6 ept en 2018), répartis entre un chef de bureau (1 ept), un assistant administratif (1 ept) et sept gestionnaires (6.1 ept).

Cinq guichets sont à la disposition des gestionnaires pour accueillir les assuré·e·s.

La gestion administrative des dossiers est assurée par le logiciel ACCESS. Les gestionnaires ont accès à de nombreuses bases de données officielles leur permettant d'effectuer leurs tâches.

Assurance et obligation de payer des cotisations AVS

L'AVS constitue une partie importante du système de sécurité sociale obligatoire. Les personnes domiciliées en Suisse ou exerçant en Suisse une activité lucrative sont assurées et doivent payer des cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG.

Le guichet virtuel du site internet de la Ville informe les utilisateur·trice·s en matière de cotisation à l'AVS. Des mémentos AVS sont à la disposition des assuré·e·s qui se présentent à l'agence d'assurances sociales (AAS).

6'876 contrôles d'affiliation à l'AVS ont été initiés en 2019 (8'558 en 2018), dont 5'643 (5'177) pour des sociétés enregistrées auprès du registre du commerce, tâche déléguée par la CCVD pour l'ensemble du canton. 6'154 (5'274) lettres d'information en matière d'obligation d'assurance AVS ont été envoyées aux habitant·e·s de la commune de Lausanne, sur la base de critères prédéfinis, tels que les divorces, les veuvages, les arrivées de l'étranger ou encore l'octroi de permis d'établissement.

2'357 dossiers ont été transmis à la CCVD (2'123 en 2018) pour la suite à donner au traitement des demandes d'affiliation des sociétés nouvellement inscrites au registre du commerce. A noter que les sociétés qui n'occupent pas de personnel sont également affiliées. 2'385 (2'315) entreprises ont adhéré aux caisses AVS d'associations professionnelles. Enfin, 1'243 (1'125) dossiers étaient ouverts, en cours de contrôle à la fin décembre 2019.

Activités du secteur Etudiant·e·s

Par mandat de la CCVD, l'AAS se charge de facturer les cotisations AVS dues par les étudiant·e·s, considéré·e·s comme des personnes sans activité lucrative au sens de la loi sur l'AVS. Pour ce faire, les établissements d'enseignement vaudois doivent annoncer à l'AAS tous les étudiant·e·s qui ont eu 21 ans révolus au cours de l'année civile précédente. Ont la qualité d'étudiant·e·s, les élèves des établissements d'enseignement moyen ou supérieur qui se consacrent principalement et régulièrement à leurs études. 85 établissements d'enseignement vaudois ont communiqué les données des étudiant·e·s soumis à l'obligation de verser une cotisation à l'AVS. 19'582 étudiant·e·s (18'2017 en 2018) ont reçu une facture au verso de laquelle figurent des informations quant à leur statut en matière AVS et la procédure à suivre, afin d'obtenir une dispense partielle ou totale de la cotisation AVS, pour celles et ceux ayant exercé une activité lucrative. Par ailleurs, la page Cotisations du guichet virtuel du site internet de la Ville dévolue aux étudiant·e·s transmet toutes informations nécessaires en matière AVS. Une foire aux questions, ainsi que des mémentos cotisations AVS pour étudiant·e·s, à télécharger dans les trois langues nationales, sont disponibles sur le site précité.

54.6% des étudiant·e·s qui ont reçu une facture ont exercé une activité lucrative soumise à cotisation AVS et ont été dispensé·e·s partiellement, voire totalement, des cotisations AVS dues en qualité de personnes sans activité lucrative.

Appui à l'Unité LAMaI

Dans le cadre du renouvellement des subsides à l'assurance maladie octroyés par l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), l'Unité accueil et assujettissement a participé à l'organisation mise en place au sein de l'AAS, afin d'apporter conseil et appui administratif à la population lausannoise. Quatre collaborateur·trice·s ont apporté leur soutien aux assuré·e·s durant la période comprise entre le 14 octobre et le 13 décembre 2019, à raison de cinq demi-journées par semaine.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le projet pilote initié par le Canton en 2017 a pris fin le 30 juin 2019. Pour mémoire, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a fait face à des difficultés importantes, liées notamment à l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif légal et à l'intégration dans le revenu déterminant unifié. Ainsi, l'OCBE ne parvenait pas à respecter le délai de traitement de 90 jours annoncés aux étudiant·e·s et apprenti·e·s qui demandaient une bourse. En outre, plus de la moitié des premières demandes reçues étant incomplètes, les pièces complémentaires étaient parfois demandées après 90 jours de dépôt, ce qui rendait le délai de traitement de la demande trop long. Afin de remédier à cette situation, le Canton avait pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles la mise en place d'une collaboration avec l'AAS.

Le projet pilote consistait à externaliser à l'AAS la constitution des dossiers papier des requérant·e·s vaudois·e·s, afin d'accélérer le processus d'octroi des premières demandes de bourses et ainsi d'augmenter l'efficacité du traitement (1.5 ept étaient financés par le Canton).

La mise en production du portail E-Bourse le 1^{er} avril 2019, a nécessité une redéfinition importante du processus de travail interne à l'OCBE et par voie de conséquence sur l'AAS. L'évolution favorable de la demande de bourses en ligne et le souhait de gérer l'entier du dispositif au sein de l'OCBE, sans accès possible pour l'AAS aux données informatiques, une délégation des tâches telle qu'initée au début de la collaboration n'était dès lors plus d'actualité.

BUREAU DES PRESTATIONS AVS/AI

Les différentes missions traitées par les généralistes en assurances sociales actif·ve·s au sein de ce secteur sont les suivantes :

- gestion des demandes de prestations complémentaires (PC) AVS/AI et suivi des révisions quadriennales ;
- gestion des demandes de prestations AVS/AI ;
- recrutement des curateur·trice·s volontaires ;
- soutien administratif à la population fragilisée.

Pour rappel, ce secteur a subi une grosse réorganisation durant ces dernières années et s'est vu attribuer de nouvelles missions telles que le recrutement des curateur·trice·s et le soutien administratif à la population fragilisée. La comparaison des données 2018 avec celles de 2019 permet maintenant d'avoir une bonne vision et de se projeter pour la suite.

Les chiffres de ce rapport démontrent une certaine stabilité, toutefois, c'est au chapitre du personnel que la situation a passablement évolué durant cette année avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de bureau, son prédécesseur ayant été promu adjoint au chef de service, et avec le remplacement de trois collaborateur·trice·s.

A ce jour, ce secteur est composé d'une cheffe de bureau (1 ept) et huit collaborateur-trice-s (6.6 ept) soit un total de neuf personnes pour 7.6 ept.

Domaine des prestations complémentaires AVS/AI

La mission première d'une agence d'assurances sociales est de renseigner, soutenir et orienter les usager-ère-s. Cette mission a particulièrement été bien menée dans ce secteur où les collaborateur-trice-s ont été sollicité-e-s à 5'114 reprises pour aider les assuré-e-s dans le cadre des demandes ou de suivis de dossiers de prestations complémentaires.

En ce qui concerne les dossiers traités, 979 demandes de PC ont été déposées à l'agence (1'135 en 2018) et 1'027 à Vevey (878 en 2018), ainsi que 640 révisions quadriennales (711 en 2018).

Afin d'assurer une qualité de traitement optimale, chaque dossier est contrôlé par la commission d'enquête avant d'être transmis à la Caisse cantonale vaudoise de compensation pour traitement. Au vu du temps nécessaire pour effectuer ce contrôle, 213 demandes PC déposées en 2018 ont été transmises en 2019.

Malgré la légère baisse du nombre de dossiers à traiter, le domaine des prestations complémentaires AVS/AI reste le plus conséquent du secteur. La gestion administrative, le suivi des dossiers ainsi que la quantité de réceptions effectuées, que ce soit pour des nouvelles demandes, la mise à jour de dossiers ou des renseignements divers, nécessitent d'y consacrer un temps considérable.

Domaine des rentes

Les collaborateur-trice-s du bureau des prestations AVS/AI sont également à disposition des personnes atteignant l'âge légal permettant de bénéficier d'une rente de vieillesse. Afin d'informer celles-ci de la nécessité de déposer une demande et leur rappeler que ces démarches peuvent s'effectuer auprès de l'Agence d'assurances sociales, 1'182 courriers ont été expédiés (1'086 en 2018).

Dans ce domaine, l'activité ne s'arrête toutefois pas au traitement des demandes précitées. Le sujet est vaste et les généralistes sont sollicité-e-s pour divers renseignements en lien avec les départs à l'étranger, les prestations de l'assurance-invalidité, le partage des revenus en cas de divorce, les moyens auxiliaires et bien d'autres encore.

Par pure coïncidence, c'est également à 1'182 reprises que les collaborateur-trice-s ont été sollicité-e-s au guichet durant l'année, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (1'123).

Au total, 975 demandes ont été transmises aux caisses de compensations compétentes ou à l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud.

Accueil des curateur-trice-s volontaires

Une nouvelle campagne publicitaire durant le printemps 2019 n'a pas manqué de stimuler cette activité qui est plutôt calme tout au long de l'année. Malgré le pic du mois de mai, avec 71 formulaires de contact reçus, les sept personnes formées au recrutement des curateur-trice-s ont pu faire face à cette situation dans un délai raisonnable.

Rappelons que la durée moyenne d'un entretien est d'environ quarante minutes, durant lequel le rôle de la collaboratrice ou du collaborateur consiste à dresser le profil du volontaire, afin que l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) soit en mesure de proposer le candidat le plus adéquat possible, en fonction des besoins de la personne concernée, à la Justice de paix. Les volontaires transmettent dorénavant leurs coordonnées directement à l'Agence d'assurances sociales de leur choix et non plus au Bureau d'aide aux curateurs privés de l'Etat de Vaud.

Soutien administratif à la population vieillissante

Malgré l'intérêt certain d'ouvrir ce soutien à un plus large public, il a été jugé plus sage, au vu des mouvements de personnel survenus dans le bureau des prestations AVS/AI durant l'année, de patienter afin que l'équipe soit bien en place et au bénéfice de bonnes connaissances métiers. De plus, en référence aux difficultés connues et toujours présentes concernant la transmission des situations entre partenaires, un groupe de travail constitué d'intervenant-e-s des différentes structures s'est réuni plusieurs fois dans l'année, dans le but de créer un guide des bonnes pratiques et de fixer un cadre de collaboration plus précis. La présentation officielle de celui-ci est actuellement en attente.

Toutefois, ce projet n'est pas au point mort et la collaboration avec les divers partenaires a permis à trente personnes de bénéficier d'un soutien dans différentes démarches, telles que des demandes de prestations diverses, des bilans en assurances sociales ou du soutien administratif régulier.

A ce jour, six personnes sont suivies de façon régulière, dont quatre à domicile, afin d'être soutenues dans leur gestion administrative telle que le tri du courrier, la préparation des paiements, l'établissement de diverses correspondances, etc.

BUREAU DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MALADIE ET AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

Remboursements de frais de maladie (RFM)

Ce secteur a fonctionné pour la première fois toute l'année en effectuant un travail d'agence qui consiste à :

- accueillir et renseigner le public lausannois qui se présente à l'agence ;
- renseigner les personnes par téléphone ou courriel ;
- examiner les justificatifs remis par courrier postal, courriel ou lors des réceptions ;
- renvoyer aux bénéficiaires des justificatifs incomplets ou dont les prestations ne peuvent pas être remboursées par les RFM ;
- transmettre à la CCVD des justificatifs qui donnent droit à un remboursement RFM et des demandes spécifiques telles que des demandes d'évaluation d'aide au ménage, de remboursement de frais de régime, contestations, etc.

L'agence ne verse plus de prestations et ne rend plus de décisions. Néanmoins, le travail effectué par les collaborateurs·trices des RFM continue de demander des connaissances métiers pointues, afin que les renseignements donnés aux usager·ère·s soient pertinents et les documents transmis à la CCVD justifiés.

Aide individuelle au logement (AIL)

	2018	2019	Variation en unités	Variation en %
Nombre de bénéficiaires par mois	358	304	-54	- 15.08
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	331	297	-34	- 10.27
Nombre de bénéficiaires sur l'année	476	453	-23	- 4.83
Montant total versé (part. Canton + Commune)	CHF 1'008'199.-	CHF 857'081.-	- CHF 151'118.-	- 14.98

L'Aide individuelle au logement (AIL) est une prestation qui vient en aide aux familles autonomes financièrement. Elle vient compléter un bouclier de prestations sociales et a pour but d'apporter un complément aux familles qui ont une charge trop lourde liée aux loyers. L'AIL est entrée en production dans le Système d'information du Revenu déterminant unifié au 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, les subsides se sont ajoutés au revenu déterminant permettant de calculer le droit.

CENTRE RÉGIONAL DE DÉCISION (CRD) – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FAMILLES DU GRAND-LAUSANNE ET RENTE-PONT AVS

Les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) ont pour but de garantir la sécurité matérielle des familles de condition modeste qui travaillent.

La rente-pont a pour but de couvrir, dans une mesure appropriée, les besoins vitaux des personnes ayant atteint l'âge de 62 ans révolus pour une femme et 63 ans révolus pour un homme, n'ayant pas droit ou ayant épuisé leur droit aux indemnités de chômage et évite ainsi l'anticipation de la rente AVS et LPP.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le droit aux prestations cantonales de la rente-pont est également ouvert aux personnes qui relèvent du RI – ou en remplissent les conditions d'accès – et sont au plus à deux ans d'atteindre l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée au sens de la LAVS (60 ans révolus pour une femme ; 61 ans révolus pour un homme).

A la fin 2018, le processus d'anticipation de la rente de vieillesse en faveur des bénéficiaires rente-pont pour lesquels un droit aux prestations complémentaires à l'AVS/AI peut-être présumé une fois l'âge ordinaire de la retraite atteint a été amorcé. Ne sont examinées dans un premier temps que les situations des assuré·e·s domicilié·e·s à Lausanne.

Durant l'année 2019, l'extension du CRD Grand-Lausanne s'est poursuivie. Au 31 décembre 2019, le bureau se compose d'une cheffe de section (1 ept), de quatre adjoint·e·s (3.2 ept), de huit gestionnaires taxation (7.2 ept), de six gestionnaires RFM (4.7 ept) et d'un·e gestionnaire de mesures de coaching famille (0.5 ept).

1'325 demandes ont été enregistrées pour bénéficier de PC Familles, dont 952 ont reçu une décision d'octroi, et 572 pour la rente-pont, dont 482 octrois. Il s'agit d'une seule demande par famille ; ce chiffre peut ainsi différer du nombre de décisions notifiées, lorsque plusieurs décisions par famille sont émises au cours de la même année.

La moyenne du montant des prestations de PC Familles mensuelles versées pour l'ensemble du canton au 31 décembre 2019 est de CHF 1'056.40. La prestation la moins élevée est égale à CHF 50.- et la prestation la plus élevée atteint CHF 4'539.-. La prestation médiane représente CHF 877.-, pour un montant total de CHF 80'767'936.75. Le montant des prestations de rente-pont versées pour l'ensemble du canton s'élève à CHF 36'739'837.15.

BUREAU DES PRESTATIONS FAMILIALES ET MILITAIRES

Allocation communale de naissance (ACN)

Le montant de l'allocation n'a pas évolué depuis 2010 : de CHF 1'000.- à CHF 1'440.- par paliers de CHF 110.-, en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi d'une allocation est fixé à CHF 60'000.-. Cette limite est augmentée de CHF 7'000.- par enfant autre que le nouveau-né.

La mère de l'enfant doit être domiciliée légalement à Lausanne, depuis au moins trois mois au moment de la naissance de l'enfant.

A ces deux conditions s'est ajoutée depuis le 1^{er} juillet 2005 – date d'entrée en vigueur de l'allocation fédérale de maternité – celle réservant cette prestation aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative, ni ne recevant d'indemnités de l'assurance-chômage, de l'assurance-maladie et accidents ou de l'assurance-invalidité.

Dès que l'enfant est inscrit au Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, le Service des assurances sociales prend contact avec les parents pour les informer de l'existence de cette prestation et leur adresser une notice expliquant les conditions d'octroi et un formulaire de demande d'allocation.

Les statistiques relatives à cette aide sont les suivantes :

Nombre de naissances et d'accueils en vue d'adoption : 1'597

Revenu déterminant	Allocation	Octrois	Montants
< CHF 36'000.-	CHF 1'440.-	231	CHF 332'640.-
de CHF 36'001.- à CHF 42'000.-	CHF 1'330.-	42	CHF 55'860.-
de CHF 42'001.- à CHF 48'000.-	CHF 1'220.-	24	CHF 29'280.-
de CHF 48'001.- à CHF 54'000.-	CHF 1'110.-	19	CHF 21'090.-
de CHF 54'001.- à CHF 60'000.-	CHF 1'000.-	8	CHF 8'000.-
Total :		324	CHF 446'870.-

En 2018, sur 1'690 naissances, 345 allocations avaient été octroyées pour un total de CHF 472'820.-.

Causes de refus d'allocation

	2018	2019
Condition de domicile non remplie ¹	9	9
Mères ayant une activité lucrative	90	66
Mères au bénéfice d'indemnités journalières ²	17	19
Limite de revenu dépassée (plus de CHF 60'000.00)	21	10
Aucune réponse ³	1'205	1'169
Total	1'342	1'273

¹ La condition de domicile n'est pas remplie dans les cas où la personne qui revendique l'aide n'a pas son domicile principal à Lausanne depuis au moins trois mois.

² Les indemnités journalières sont celles de différentes assurances sociales.

³ Les personnes qui ne donnent pas de réponse ont vraisemblablement un revenu déterminant supérieur aux normes fixées ou la mère exerce une activité lucrative. Ce chiffre comprend également les dossiers incomplets reçus pour lesquels aucun complément n'est apporté par les demandeurs.

Une information relative à l'allocation cantonale de maternité est adressée aux nouveaux parents en même temps que celle relative à l'allocation communale de naissance.

Allocations pour perte de gain en cas de service (APG)

Sur délégation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, l'agence gère les allocations pour perte de gain (APG) en cas de service pour l'intégralité des étudiant·e·s du canton, dès l'année de leur 21^e anniversaire, ainsi que pour les non-actif·ve·s lausannois·e·s. Pour l'année 2019, 5'530 questionnaires APG (5'697 en 2018) ont été adressés à l'agence.

Aucune modification de montants n'est intervenue depuis 2009. L'allocation minimale s'élève à CHF 62.- et le montant maximal à CHF 196.-. L'allocation pour enfant est de CHF 20.-. L'allocation d'exploitation, quant à elle, s'élève à CHF 67.-. Un Registre des APG a pour buts de prévenir les doubles paiements, d'établir une transparence sur les APG versées et avoir à disposition une base de données pour effectuer des statistiques.

Caisse cantonale d'allocations familiales (CCAF)

Sur délégation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, l'agence gère les allocations familiales (AF) en faveur des personnes sans activité lucrative pour l'ensemble du canton de Vaud.

Le nombre d'allocations* en faveur des personnes sans activité lucrative par année et par typologie est le suivant :

	2018	2019
Allocations pour enfants	7'089	7'549
Allocations de formation	1'762	1'900
Allocations de naissance	185	466
Total	9'036	9'915

* Source : statistiques OFAS

Au 1^{er} janvier 2019, une modification des tarifs d'allocations familiales est intervenue. Le montant de l'allocation pour enfant et de l'allocation de formation a augmenté, alors que le montant du supplément dès le troisième enfant a diminué. L'allocation de naissance s'élève à CHF 1'500.- et ne sera pas modifiée au cours des prochaines années.

BUREAU DE L'ASSURANCE-MALADIE (AMAL)

Le bureau de l'assurance-maladie (AMAL) est composé de 13.6 ept, qui se répartissent les tâches inhérentes aux quatre secteurs détaillés ci-après. Les gestionnaires de cette unité ont reçu un total de 8'914 usagers·ère·s en 2019, soit une augmentation de 11% par rapport à 2018. Le bureau AMAL a été considérablement renforcé depuis 2018, en raison de la création de l'antenne lausannoise de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) et de la délégation de plusieurs activités du Service social de Lausanne (SSL) en lien avec l'assurance-maladie.

Subside à l'assurance-maladie

L'Agence d'assurances sociales (AAS) a pour mission de compléter les demandes de subsides, d'enregistrer les modifications concernant des demandes de subsides existantes et d'envoyer ces informations à l'OVAM, via le Système d'information du Revenu déterminant unifié (SI-RDU). L'OVAM (ou son antenne lausannoise rattachée au bureau AMAL) rend ensuite les décisions sur la base des informations transmises par l'agence.

Subsides accordés à la population lausannoise (source : OVAM)

Type de subside	2018	2019	Variation en unités	Variation en %
RI	9'995	10'216	+ 221	+ 2.2
PC	12'370	10'336	- 2'034	- 1.8
Ordinaire	36'642	41'575	+ 4'933	+ 13.4
Spécifique	10'659	24'532	+ 13'873	+ 130.1
Total	54'355			

Le total ne correspond pas à la somme des colonnes, car un bénéficiaire a pu obtenir différents subsides sur tout l'exercice, en fonction de ses changements de statuts (par exemple, passage d'un subside RI à un subside ordinaire et/ou spécifique).

Le portail internet permettant de déposer des demandes en ligne depuis le mois d'août 2018 n'a pas connu le succès escompté en 2019. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) s'attendait à ce que 30% des demandes déposées passent par ce canal, mais les chiffres montrent plutôt un tassement des demandes en ligne. Les usager·ère·s préfèrent se rendre à l'AAS pour déposer leur demande.

La seconde phase du subside spécifique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Après son introduction au 1^{er} septembre 2018, avec un taux d'effort maximum fixé à 12% du revenu net pour le paiement des primes LAMal, ce taux est désormais fixé à 10%. Ce nouveau subside a occasionné une grosse surcharge de travail durant le premier semestre 2019 au niveau de l'augmentation des demandes et a considérablement compliqué la tâche des gestionnaires du bureau AMAL, en raison de décisions multiples et successives adressées aux usager·ère·s par l'OVAM, lesquelles ont suscité beaucoup d'incompréhension et de nombreuses questions.

La version du système informatique SAP-SAMOA, déployé au sein des AAS du Canton pour la consultation du suivi des dossiers gérés par l'OVAM, n'a pas bénéficié des évolutions faites sur le programme de production utilisé par les gestionnaires de l'OVAM. Cette situation est très pénalisante pour les gestionnaires, qui peinent à trouver des informations fiables pour orienter les usager·ère·s.

L'AAS de Lausanne est par ailleurs défavorisée par le fait de ne pas être connectée au réseau informatique du Canton. Cette indépendance contraint les utilisateurs du SI-RDU et de SAP-SAMOA à des manipulations chronophages entre ces applicatifs, alors que sur le réseau informatique cantonal, les programmes sont liés avec possibilité de passer de l'un à l'autre par un simple clic. Des tests ont été effectués par le Canton au printemps 2019 pour pallier ces problèmes, mais ils n'ont pas été suivis d'effets.

Contrôle de l'obligation d'assurance

L'AAS a pour mission de vérifier que les personnes domiciliées à Lausanne disposent d'une couverture d'assurance-maladie conforme à la législation en vigueur. La situation des travailleur·euse·s frontalier·ère·s, des nouveau-né·e·s et des personnes qui arrivent de l'étranger est ainsi systématiquement contrôlée. Les dossiers des personnes qui ne remplissent pas les exigences ou les délais sont transmis à l'OVAM, qui reprend la main et procède, en dernier recours, à une affiliation d'Office pour l'assurance obligatoire des soins (AOS) auprès d'un assureur LAMal agréé.

En raison du coût élevé supporté par les régions d'action sociale du canton dans le cadre de ce contrôle, des propositions ont été faites durant l'été 2019 à l'OVAM, par l'intermédiaire des agents régionaux, dans le but de simplifier ou de supprimer cette procédure de contrôle. Bien que l'OVAM ne puisse déroger à ce contrôle, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), des discussions sont toujours en cours à la fin 2019 pour tenter d'optimiser le processus.

Antenne OVAM lausannoise (AOL)

Créée en juin 2018 au sein de l'AAS, l'Antenne OVAM lausannoise octroie les subsides à l'assurance-maladie, conjointement avec l'OVAM qui fait face à un contexte de retard important et à une hausse des demandeurs de prestations. La baisse du taux d'effort de 12% à 10% pour le calcul du subside spécifique au 1^{er} janvier 2019 a généré une nouvelle hausse du nombre de bénéficiaires et des demandes à traiter.

L'AOL suit le cadre légal et les directives de l'OVAM concernant le calcul des prestations; un point de situation hebdomadaire permet d'assurer la synchronisation, de dynamiser le partenariat AAS-OVAM et d'améliorer les processus. De plus, l'AOL travaille directement avec le Bureau de l'assurance-maladie et celui de l'aide individuelle au logement de l'AAS. Cette particularité permet d'optimiser l'échange et le suivi des dossiers, afin de mieux répondre aux besoins de la population lausannoise.

Au 1^{er} janvier 2019, L'AOL est composée de six collaborateur·trice·s; l'effectif est complet avec sept personnes le 1^{er} juin 2019. Le processus de formation est long, l'autonomie partielle nécessite quatre à six mois d'apprentissage et d'expérience.

Au total, L'AOL a rendu 16'784 décisions sur l'exercice 2019.

Prestations LAMal RI

Sur délégation du Service Social de Lausanne à l'AAS, le bureau AMAL s'occupe depuis le 1^{er} janvier 2018 de diverses tâches en faveur des bénéficiaires du revenu d'insertion à savoir:

- le remboursement des frais de santé compris dans la part de franchise LAMal excédant CHF 300.-, pour les personnes sorties du RI en cours d'année (remboursements casuels);
- le règlement de la problématique liée à une double-affiliation des bénéficiaires RI auprès d'un assureur LAMal;
- Le soutien et le conseil des bénéficiaires RI dans le choix d'une couverture LAMal appropriée (caisse, franchise et modèle d'assurance);
- la prise en charge du dispositif LAMal mis en place par le Canton et l'OVAM en fin d'année, dans le but d'opérer les changements adéquats en faveur des bénéficiaires RI, pour leur éviter dans la mesure du possible d'avoir une part à charge (changement de caisse, modification de franchise, de modèle, déplafonnement du subside pour cas de rigueur et demandes de garantie de libération en cas de contentieux). Le SSL prend en charge des bénéficiaires les plus précarisés.

La stabilité des primes d'assurance-maladie pour l'année 2020 a permis de diminuer l'affluence des bénéficiaires RI et la quantité des changements à effectuer.

L'AAS étend depuis fin 2017 le conseil et le soutien à toute la population lausannoise, en ce qui concerne le choix d'une couverture LAMal avantageuse et appropriée à chacune et chacun. Tous les documents utiles sont à disposition des usager·ère·s, lesquels peuvent demander à s'entretenir avec un·e gestionnaire qualifié·e, en cas de besoin.

DISTRIBUTION DE SACS A ORDURES

La distribution aux personnes concernées étant effectuée sous forme de rouleaux (contenant 10 sacs), c'est cette unité de mesure qui est retenue ci-après.

Pour rappel, le règlement communal sur la gestion des déchets, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, stipule que chaque naissance d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de sacs poubelles (soit 8 rouleaux de 35 litres, soit 16 rouleaux de 17 litres).

Sur les 1'572 parents d'enfants nés en 2019, 1'555 sont venus chercher les sacs après avoir été contactés. Le pourcentage de personnes n'ayant pas donné suite n'est donc que de 1% (4.6% en 2018). En comparaison aux 1'690 parents contactés durant l'année 2018, une diminution de 7% du nombre de bénéficiaires est constatée.

Le règlement indique également que chaque personne souffrant d'incontinence (au sens LAMal) est à même de recevoir, chaque année soit 5 rouleaux de 35 litres, soit 10 rouleaux de 17 litres.

Le nombre de distributions s'est élevé à 698 bénéficiaires contre 712 en 2018, soit une diminution de 2%.

Pour les deux catégories de bénéficiaires, le détail de la distribution se présente comme suit :

2019 <i>(Comparaison 2018)</i>	Nombre de réceptions	Contenance des sacs	Nombres de rouleaux	Coût en CHF
	410		6'560	65'600
Distribution aux parents	<i>(381)</i>	17 litres	<i>(6'096)</i>	<i>(60'960)</i>
	1'145		9'160	183'200
	<i>(1'230)</i>	35 litres	<i>(9'840)</i>	<i>(196'800)</i>
Distribution aux personnes souffrant d' incontinence	221	17 litres	2'210	22'100
	<i>(204)</i>		<i>(2'040)</i>	<i>(20'400)</i>
	477		2'385	47'700
	<i>(508)</i>	35 litres	<i>(2'540)</i>	<i>(50'800)</i>
Totaux 2019	2'253			318'600
<i>(Totaux 2018)</i>	<i>(2'323)</i>	Dim. - 3%		<i>(328'960)</i>